



En partenariat
avec



Trame commune de l'appel à projets - AP20

Secteur Equité

Juillet 2025

1. Section 1. Introduction

FONDS MALGACHE DE FORMATION PROFESSIONNELLE

Association de droit malagasy

Bâtiment MATERAUTO, Ankorondrano Antananarivo, Madagascar

N/Réf : FMFP/.../.../.../DG/DFI030625

Objet : Appel ouvert pour les promoteurs de projet type équité

Date de lancement : 09 juillet 2025

Date limite de présentation des projets :

- 08 août 2025 (1^{ère} vague)
- 24 août 2025 (2^{ème} vague),

Délai de rigueur pour la soumission de projets dans le cadre du présent Appel à Projets.

Le Fonds Malgache de Formation Professionnelle (FMFP) est une association reconnue d'utilité publique et habilitée à collecter la cotisation pour la formation professionnelle des salariés des entreprises en application de la loi N°2017-025 du 30 janvier 2018 portant Création d'une contribution financière des entreprises au développement de la Formation Professionnelle Continue et d'un fonds de gestion de cette contribution, le décret N°2018-1509 du 13 novembre 2018 portant application de la loi 2017-025, et l'arrêté interministériel N° 911/2019 du 15 janvier 2019 fixant la date de début de la collecte de la contribution des entreprises au développement de la FPC à Madagascar.

Le FMFP assure une mission générale de développement de la formation professionnelle visant :

- L'appui aux entreprises malgaches à faire face aux mutations économiques, technologiques, organisationnelles grâce au renforcement des compétences et qualifications de leurs salariés ;
- L'insertion professionnelle durable des personnes en recherche d'emploi (notamment des jeunes) à travers la formation pour occuper les emplois à pourvoir dans les entreprises ;
- L'accroissement des compétences professionnelles des micros, petits entrepreneurs et des employés en situation d'emploi précaire évoluant dans le secteur informel.

Concernant cette dernière mission, l'appui aux groupements d'acteurs du secteur informel en vue de leur montée en compétence revêt un caractère capital car la contribution du secteur informel à la création nationale de richesse à Madagascar est importante : 26 à 29 % du Produit intérieur brut (PIB) en 2025 selon une étude de la Banque Africaine de Développement, générant une valeur annuelle estimée à 31 523,7 milliards d'ariary et constitue de ce fait un moteur essentiel pour le pays en soutenant des activités stratégiques de l'économie malagasy.¹ Le secteur informel est omniprésent à Madagascar, tissant la trame quotidienne de la vie économique et sociale pour une immense majorité de la population. Bien plus qu'une simple marge, il constitue un pan colossal de l'économie nationale, et, surtout, la source principale d'emploi et de revenus pour plus de 90% des unités économiques et de la population active²

Il s'agit également de bâtir des ponts solides entre l'économie informelle et l'économie formelle, en reconnaissant leurs interdépendances et en facilitant les transitions volontaires, est sans doute l'un des défis les plus complexes mais aussi les plus cruciaux pour l'avenir économique et social de la Grande Île.

Estimé à environ trois millions d'entreprises informelles, ce secteur est loin d'être monolithique³. Il englobe une vaste gamme d'activités, allant de l'agriculture de subsistance (qui occupe une part très

¹ FTHM Consulting/BAD/MEF 2022)

² Revue des Sciences, de Technologies et de l' Environnement , Édition spéciale, Université d'été 2ème édition Mahajanga, novembre 2020

³ Focus Austral, Madagascar face à son secteur informel : Moteur de survie ... Avril 2025

importante de la main-d'œuvre) au petit commerce de détail omniprésent en milieu urbain, en passant par les services (transport, réparation, restauration), l'artisanat traditionnel et la petite transformation. La caractéristique commune est l'absence d'enregistrement officiel (numéro statistique, registre de commerce) et le non-respect d'une partie ou de la totalité des réglementations (fiscales, sociales, laborieuses).

Les acteurs de cet univers sont majoritairement des micro-entrepreneurs individuels ou des entreprises familiales de très petite taille (taille moyenne souvent inférieure à 2 employés. L'auto-emploi y est la norme. Si les hommes y sont statistiquement majoritaires globalement, les femmes jouent un rôle prépondérant dans certains segments, notamment le commerce et les services non agricoles. Le niveau d'éducation formelle y est souvent bas, en particulier en milieu rural, et beaucoup y entrent faute d'alternative dans le secteur formel.

Par ailleurs, l'imposition par les Etats-Unis d'un droit de douane de 47% sur les exportations malgaches menace gravement l'avenir des entreprises franches et amène un risque réel de perte d'emplois massive et de mise au chômage technique. Les autorités malgaches préparent ainsi une stratégie nationale de riposte. « A court, moyen et long terme, il s'agira de renforcer la résilience économique du pays : diversification des débouchés, valorisation des chaînes de production, et promotion de Madagascar comme plateforme industrielle à l'échelle du continent, mais également la reconversion des travailleurs exposés au risque potentiel »⁴

Les économies africaines, incluant Madagascar, ont consolidé leur redressement après l'impact déstabilisant de la COVID-19 tout en naviguant dans un environnement mondial incertain caractérisé par le resserrement des conditions financières mondiales, les retombées de l'invasion de l'Ukraine par la Russie, une croissance mondiale mitigée et les menaces climatiques persistantes.

En se référant à la recommandation R204 de l'OIT concernant la création d'emploi, la transition et la prévention de l'informalité, cette faiblesse du capital humain du secteur doit être renforcée. Ainsi, dans le cadre du développement de la formation professionnelle continue à Madagascar pour rehausser les compétences des acteurs du secteur informel, le Fonds Malgache de Formation Professionnelle (FMFP) continue à appuyer la formation professionnelle des acteurs du secteur informel conformément aux ODD 6 à 8 afin de promouvoir des politiques axées sur le développement qui favorisent les activités productives, la création d'emplois décents, l'entrepreneuriat, la créativité et l'innovation et stimulent la croissance des microentreprises et des petites et moyennes entreprises et facilitent leur intégration dans le secteur formel, y compris par l'accès aux services financiers⁵.

Le FMFP poursuit ses actions de financement des projets de formation professionnelle de type équité à travers le lancement du présent appel à projets AP 20 avec l'appui de l'Agence Française de Développement (AFD) en deux vagues (juillet et août 2025). A titre de rappel, le but des projets « équité » consiste à accélérer la transformation structurelle et notamment à améliorer les capacités de transformation pour les actifs dans l'agriculture, faciliter l'accès aux services financiers, favoriser et soutenir la productivité des activités du secteur informel qui continuent à subir les conséquences directes de crises successives. Il s'agit également d'inciter les acteurs de l'économie informelle à se structurer, à accroître progressivement leurs compétences afin d'améliorer leur productivité, à rehausser la qualité des produits, de pouvoir intégrer des marchés pérennes, bénéficier de leviers financiers et leur permettre de sortir de la situation d'extrême pauvreté dans laquelle ils se trouvent. Le secteur sera ainsi appuyé pour s'orienter vers un développement durable et inclusif.

Une enveloppe de 4 500 000 000 MGA abondée exclusivement par l'AFD, servira à financer les projets sélectionnés.

A titre de rappel, l'appel de type « équité » cible principalement les groupements d'acteurs de l'économie informelle comme les artisans, les travailleurs à leur propre compte, les micros et petits entrepreneurs.

Tout promoteur intéressé devra répondre aux priorités édictées dans l'appel à projets et aux critères exigés dans la section 7. Il devra soumettre un dossier constitué par les différents documents détaillés dans la section 2 et qui se trouvent en annexe.

Les projets doivent être adressées : à Monsieur le Directeur Général du FMFP, au plus tard le 09 août 2025 (1ère vague) / 24 août 2025 (2ème vague).

⁴ Béatrice Chan Chin Yiu présidente du Groupement des entreprises franches et partenaires (GEFP),

⁵ OIT/ Conférence internationale du travail à Genève en juin 2015

Les dossiers de soumission peuvent être adressés par voie électronique (e-mail) sous format pdf à : ap@fmfp.mg avec mention dans l'objet « soumission définitive AP 20 Equité » ou dépôt/envoi physique accompagnés obligatoirement de la version électronique (CD ou clé USB) durant les jours et heures de bureau à l'adresse suivante :

Fonds Malgache de Formation Professionnelle (FMFP), Enceinte MATERAUTO,
Route des hydrocarbures Ankondrano, Antananarivo 101

Pour les promoteurs des régions n'ayant pas accès au courrier électronique, le cachet de la poste fera foi pour les dossiers envoyés physiquement.

Pour tout besoin d'accompagnement ou d'information, vous pouvez contacter le Département Formation-Insertion (DFI) à l'adresse électronique suivante : projetsdeformation@fmfp.mg

Tél. +261 22 538 86/ +261 38 41 593 03/+261 38 68 735 80/+261 34 41 592 77/ +261 34 41 590 28

2. Section 2. Pièces constitutives du dossier de projet

<u>Pièces administratives et financières relatives au projet</u>		Pièces d'évaluation (obligatoire) - Oui/Non
1	Lettre de demande officielle de financement datée et signée (canevas disponible sur fichier Word)	Oui
2	Formulaire de demande de financement (canevas disponible sur fichier Excel)	Oui
3	Budget prévisionnel du projet (canevas disponible sur fichier Excel) - même fichier que le formulaire de demande	Oui
4	Cahier des charges du programme de formation (canevas disponible sur fichier Word)	Oui
5	Déclaration d'intégrité signée par le promoteur (canevas disponible sur fichier Word)	Oui
6	Plaquette de présentation du promoteur avec une description des interventions similaires et expériences probantes dans le domaine et la zone d'intervention proposée	Oui
7	Liste nominative des bénéficiaires ciblés comportant le sexe, l'âge et l'adresse ou les coordonnées	Oui
8	Présentation du prestataire avec les CV des formateurs	Oui
9	Attestations de partenariat et/ou lettres d'intention des cofinancements du projet (si existant)	Oui (selon la catégorie de projet)
10	Copie des documents officiels d'existence (Récépissé, Agrément et/ou NIF&STAT) originaux du porteur	Oui
11	Copie du Statut avec les adresses et coordonnées	Oui
12	Relevé d'identité bancaire (RIB) du porteur	Oui
13	Autres documents de développement du territoire en lien avec la formation ciblée (Stratégie/politique sectorielle, PRD, PCD...)	Non, facultatif
14	Copie CIN du représentant du porteur de projet	Oui

15	Lettre ou convention de partenariat ou bons de commandes garantissant les débouchés commerciaux des activités des bénéficiaires	Non (mais décisif dans l'évaluation du dossier)
16	Lettre ou convention de partenariat entre la structure informelle et une entreprise formelle	Non (mais décisif dans l'évaluation du dossier)
17	Projet de Contrat entre le prestataire de formation & le porteur	Oui
18	Lettre (de recommandation) ou convention de partenariat émanant d'une ou des institutions/autorités locales ou nationale (commune, région, ministère sectoriel)	Non (mais décisif dans l'évaluation du dossier)
19	Document prouvant l'appartenance de la structure à une plateforme ou structure professionnelle (cluster, chambre des métiers, fédération, etc.) de dimension sectorielle, nationale ou locale	Non (mais décisif dans l'évaluation du dossier)
20	Présentation d'un CV d'un comptable pour le projet pour les catégories 1 et 2	Oui
21	Document justifiant des flux financiers annuels d'au moins 20 000 000 MGA pour la catégorie 1	Pour la catégorie 1
22	Justificatifs de l'adhésion des bénéficiaires des formations à l'organisme porteur	Oui
23	Plan de repérage du siège de l'organisme porteur et certificat d'existence visé par le chef fokontany	Oui

3. Section 3. Type de financement et structures éligibles

Dans le cadre de cet appel à projets, le FMFP maintient la répartition en trois catégories des types de financement:

- *Catégorie 1*, avec un financement pouvant aller jusqu'à de 100 millions Ariary, l'appel cible des projets de dimension interrégionale ou régionale sur des secteurs/métiers stratégiques ;
- *Catégorie 2*, avec un financement pouvant aller jusqu'à 50 millions Ariary, l'appel cible des projets de dimension régionale, intercommunale ou communale et s'intègre dans la dynamique de développement territorial ;
- *Catégorie 3*, avec un financement pouvant aller jusqu'à 25 millions Ariary, l'appel cible des projets de dimension locale et tourné vers des intérêts spécifiques et très localisés.

Les structures éligibles à répondre à l'appel à projets sont :

- Coopératives ;
- Associations professionnelles ;
- ONG (uniquement les appuis relatifs aux filières économiques) ;
- Groupements/plateformes, structures faîtières, fédérations de professionnels sectoriels de micro, petites et moyennes entreprises (MPME).
- Elles doivent être légalement constituées et justifier leurs capacités pour porter des projets relatifs au renforcement des compétences techniques et/ou professionnelles des acteurs œuvrant dans l'économie informelle (micro-entrepreneurs, autoentrepreneurs, travailleurs précaires).

Toute structure dont la formation fait partie de ses activités principales n'est pas éligible.

Le porteur devra en outre respecter les critères suivants :

- Justifier un ancrage sur le territoire d'intervention du projet en démontrant une présence (enregistrement et/ou intervention, interventions probantes) ou motiver le choix de la localité d'intervention du projet ;
- Produire une liste des bénéficiaires pour/avec lesquels les besoins de formation ont été identifiés.

Types de financement et caractéristiques des structures éligibles

TYPES DE FINANCEMENT	MONTANT MAXIMUM ACCORDE PAR LE FMFP	CRITERES
Catégorie 1 : Projet à dimension interrégionale ou d'importance stratégique pour une région (Large Grants)	Plus de 50 000 000 MGA jusqu'à 100 000 000 MGA	• Les Organisations, groupements, plateformes professionnelles, associations territoriales, structures légalement constituées (ONG, Association, Groupement professionnel, groupement sectoriel, chambre de métiers et d'artisanat, organisation faîtière) à but non lucratif justifiant d'une expérience dans l'appui à l'entrepreneuriat, , le renforcement des capacités des micros entrepreneurs ; • Les entreprises sont éligibles dans le renforcement des compétences de leurs partenaires évoluant dans le secteur informel ; • Porteur justifiant sa constitution légale au moins de 3 ans ; • Porteur n'ayant pas encore été financé par le FMFP sur les douze derniers mois /ceux dont les projets ont été financés auparavant (plus de 12 mois passés) et qui ont reçu une note d'évaluation +70/100 sont éligibles ; • Porteur justifiant des flux financiers annuels d'au moins 20 000 000 MGA (ressources propres, subventions, etc...) ; • Projet justifiant d'un impact au niveau régional ou interrégional ; • Projet répondant aux priorités de l'appel à projets ; • Projet touchant directement au moins 200 bénéficiaires et indirectement 400 personnes (ménages) ; • Projet justifiant la tenue d'une comptabilité régulière (existence d'un comptable avec CV à intégrer dans le dossier de soumission) ; • Projet justifiant de mesures d'accompagnement réel post formation (dotation équipement, financement ; des investissements/fonctionnement) avec un cofinancement de 10% du montant de financement demandé au FMFP de partenaire ou du porteur à préciser dans la demande ; • Projet dont la mise en œuvre excède les 6 mois (si nécessaire il peut s'étendre sur au plus 12 mois) ; • Projet justifiant d'un marché ou de maintien dans l'emploi / une meilleure productivité pour une meilleure qualité du travail. • Frais de gestion éligibles (5%) .
Catégorie 2 : ou à dimension régionale ou d'importance stratégique intercommunale ou communale (Middle Grants)	Plus de 25 000 000 MGA à 50 000 000 MGA	• Les Organisations, groupements, plateformes professionnelles, associations territoriales, structures légalement constituées (ONG, Association, Groupement professionnel, groupement sectoriel, chambre de métiers et d'artisanat, organisation faîtière ou Interentreprises, Chambre consulaire) à but non lucratif justifiant d'une expérience dans l'appui à l'entrepreneuriat, et au renforcement des capacités des micros entrepreneur ; • Les entreprises sont éligibles dans le renforcement des compétences de leurs partenaires évoluant dans le secteur informel ; • Porteur n'ayant pas encore été financé par le FMFP sur les douze derniers mois /ceux dont les projets ont été financés auparavant (plus de 12 mois passés) et qui ont reçu une note d'évaluation +70/100 sont

		éligibles • Porteur justifiant sa constitution légale d'au moins 1 an ; • Projet touchant directement au moins 100 bénéficiaires et indirectement 200 personnes (ménages) ; • Projet justifiant d'un impact au niveau régional, intercommunal ou communal ; • Projet justifiant la tenue de comptabilité par une personne compétente/comptable (CV à intégrer dans le dossier de soumission) ; • Projet répondant aux priorités de l'appel à projets ; • Projet dont la mise en œuvre excède les 3 mois (si nécessaire il peut s'étendre sur 12 mois) ; • Projet justifiant de mesures d'accompagnement réel post formation (dotation équipement, financement ; des investissements/fonctionnement) avec un cofinancement de 5% du montant de financement demandé au FMFP de partenaire ou du porteur à préciser dans la demande ; • Projet justifiant d'un marché ou de maintien dans l'emploi / une meilleure productivité pour une meilleure qualité du travail ; • Frais de gestion éligibles (5%).
Catégorie 3 ou à dimension locale (Small Grants)	Jusqu'à 25 000 000 MGA	• Les Organisations, groupements, plateformes professionnelles, associations territoriales, structures légalement constituées (ONG, Association, Groupement professionnel, groupement sectoriel, chambre de métiers et d'artisanat, organisation faîtière) à but non lucratif justifiant d'une expérience dans l'appui à l'entrepreneuriat, , le renforcement des capacités des micros entrepreneurs ; • Les entreprises sont éligibles dans le renforcement des compétences de leurs partenaires évoluant dans le secteur informel Porteur justifiant d'une constitution légale ; • Projet à impact local ; • Projet justifiant d'un marché ou maintien dans l'emploi / une meilleure productivité pour une meilleure qualité du travail ; • Projet mis en œuvre en moins de 3 mois (si nécessaire il peut s'étendre sur 12 mois) ; • Projet respectant le ratio stipulé dans la trame ; • Frais de gestion non éligibles.

4. Section 4. Contexte de l'appel à projets

4.1. Contexte général

Le Secteur Equité consacré principalement à l'économie informelle fait partie des 07 principaux secteurs financés par le FMFP à travers les différents appuis octroyés par les partenaires techniques et financiers. Le secteur informel continue de dominer largement l'économie malagasy.

Les unités de production informelles jouent un rôle prédominant dans l'économie malagasy. En effet, la quasi-totalité des unités de production individuelles du pays sont informelles. Le secteur informel est la principale source d'emploi à Madagascar. Il fournit 95 % de l'emploi total et c'est le principal pourvoyeur d'emplois pour les femmes (97 % des femmes ayant un emploi travaillent dans des unités de production informelles contre 94 % des hommes), les jeunes et les personnes peu instruites ou sans instruction¹. Les travailleurs du secteur informel sont relativement jeunes, avec une moyenne d'âge s'établissant à 35 ans contre 41 ans dans l'administration. Les personnes de moins de 26 ans représentent près du tiers de la main-d'œuvre informelle. Les employés les plus jeunes travaillent souvent comme apprentis payés ou non ou comme aide familiale. Les jeunes ne représentent que 18 % des dirigeants d'unités de production informelles. Le niveau d'instruction est faible, la moyenne étant estimée à 4,7 années de scolarité.

Sept employés sur dix ont appris le métier sur le tas et seulement 2,4 % ont suivi une formation officielle. La part des employés ayant une expérience professionnelle dans une grande entreprise est très faible, à 0,4 %.

Les actifs du secteur informel restent très modestes. Les activités informelles sont principalement exercées par des travailleurs ayant un faible niveau d'instruction et de compétences.

Les emprunts financiers sont rares. La méconnaissance des procédures (40 %) et des obligations des entreprises (33 %) constitue la principale raison à l'origine de la non-conformité dans le secteur informel.

Selon les derniers chiffres, le secteur informel contribuerait à hauteur de 26 à 29% du PIB, soit presque 1/3 des richesses nationales.

Les secteurs où Madagascar est considéré comme ayant des avantages comparatifs importants tels que le textile, l'agroalimentaire et le tourisme n'ont contribué que marginalement à la reprise, en raison de l'insuffisance de nouveaux investissements. Le secteur agricole a stagné sous l'effet de chocs climatiques, d'infrastructures vieillissantes et de techniques peu productives. En milieu urbain, le secteur des services informels a continué d'absorber une part croissante de la main-d'œuvre en l'absence de débouchés dans d'autres secteurs plus productifs.

Cette précarité des conditions de travail dans le secteur informel a toujours été au centre des préoccupations du FMFP et a suscité des réflexions sur les mesures à prendre concernant l'accompagnement des acteurs surtout dans le contexte de relance économique.

Les priorisations pour les Appels à Projets « équité » répondent au contexte de développement durable et inclusif et visent à appuyer les transitions vertes, améliorer la gestion des ressources naturelles, créer des incitations à la valorisation, la transformation et l'ajout de valeur au niveau local, stimuler l'accès au marché, accélérer la numérisation de l'économie, renforcer la productivité agricole et la sécurité alimentaire et professionnaliser l'artisanat Malgache.

Ces appels à projets focalisent aussi leur attention sur le renforcement des capacités techniques et managériales des micro-entrepreneurs et de leurs employés, les acteurs économiques locaux relevant de l'informel afin d'encourager des projets de formation promouvant les ressources et intrants locaux et territoriaux en vue de répondre aux besoins sur les filières et métiers porteurs au niveau local. Les projets dits « intégrés », incluant les chaînes de valeurs et justifiant de partenariats techniques ou/et financiers et de débouchés sont fortement encouragés.

Selon le rapport économique de l'Ambassade de Suisse pour Madagascar, la situation économique du pays reste difficile. Cette année, la croissance économique a été estimée à 4.6%, mais la situation est marquée par des chocs extérieurs et une mauvaise gouvernance. L'inflation reste élevée, avec une moyenne de 9.9% en 2023. La pauvreté affecte plus de 80% de la population, et les coupures d'eau et d'électricité sont fréquentes.

Ces dernières années, le secteur informel à Madagascar s'est renforcé en raison de plusieurs facteurs politico-économiques et sociaux. Les différentes crises tant nationales qu'internationales ont consolidé l'augmentation du taux de chômage aux environs de 3.1% selon les estimations de l'organisation internationale du travail (OIT), poussant de nombreux travailleurs vers l'informel.

L'économie malgache repose en grande partie sur le secteur informel, cela inclut une large gamme d'activités économiques, de la vente ambulante aux petites entreprises non enregistrées. L'informalité à

¹ Rapport-pays du FMI no 23/118 Mars 2023

Madagascar est alimentée par plusieurs facteurs, notamment la faiblesse des institutions, le manque d'accès à la formalisation, ainsi que la précarité du marché du travail.

Pour 2024, le PIB de Madagascar est estimé à environ 14.5 milliards de dollars, et que le secteur informel, bien qu'il manque de soutien institutionnel et financier, continue de fournir des opportunités d'emploi et de revenus pour de nombreux ménages.

Le pays devrait bâtir un nouveau modèle économique axé sur une croissance verte et inclusive. Il s'agit en l'occurrence d'augmenter la productivité agricole, et de développer des chaînes de valeurs agricoles capables de substituer les importations de produits alimentaires, mais aussi de s'intégrer aux chaînes de valeurs mondiales, de construire des infrastructures durables (notamment d'énergie, de transport), de mettre en place un environnement favorable pour attirer les investissements du secteur privé, et de renforcer les capacités de gestion et de résilience face aux aléas climatiques.

Le changement climatique et les énergies renouvelables offrent à la fois des défis et des opportunités pour le secteur informel. Les efforts de justice climatique et de transition énergétique sont essentiels pour aider ces travailleurs à s'adapter et à prospérer dans un monde en mutation.

La nouvelle norme européenne impose des exigences strictes pour garantir la sécurité des produits importés dans l'UE. Tous les produits doivent respecter des normes de sécurité rigoureuses, être correctement étiquetés et emballés, et se conformer aux normes techniques de l'UE. Les autorités nationales disposent de pouvoirs accrus pour surveiller le marché et garantir le respect de ces normes. Ce nouveau règlement est surtout basé sur l'écoconception qui vise à améliorer considérablement la circularité, la performance énergétique et d'autres aspects de la durabilité environnementale des produits mis sur le marché de l'UE.

Le programme One District One Factory (ODOF) vise à promouvoir l'industrialisation locale en établissant une usine dans chaque district du pays. Ce programme, initié par le gouvernement malgache, a pour objectif de créer des emplois, d'améliorer les revenus locaux et de réduire la dépendance aux importations en produisant localement les besoins en consommation. Plusieurs industries ont déjà été installées, notamment des usines de transformation agroalimentaire comme les mielleries les usines de torréfaction de café. Cela contribue à la formalisation du secteur informel en offrant des opportunités de travail formel et en améliorant les conditions de vie des communautés locales. Le but est donc de stimuler l'économie en encourageant la création des entreprises et les formaliser afin de contribuer à l'intégration des secteurs informels dans l'économie formelle.

Le programme ODOF cherche donc à transformer l'économie informelle en une économie formelle à travers plusieurs mécanismes, comme la mise en place des formations et accompagnement technique pour aider les porteurs de projets, qui sont dans l'informel, à se familiariser avec les pratiques de gestion d'entreprise formelle.

Le FMFP, avec l'appui de l'AFD vise les objectifs ci-après dans l'équité :

- La qualification des groupements de micro-entrepreneurs informels afin qu'ils puissent effectivement participer à la dynamique économique locale, pousser à une meilleure gestion de leur entreprise et améliorer leur résilience face aux crises ;
- La qualification des travailleurs des très petites entreprises informelles afin qu'ils puissent s'adapter aux exigences de leurs employeurs et du marché.

4.2. *Contexte sectoriel*

Les projets de formation liés aux problématiques des métiers et secteurs suivants sont fortement encouragés et priorisés :

➤ **Les métiers verts et l'adaptation au changement climatique**

Le changement climatique à Madagascar se manifeste par des cyclones de plus en plus violents, une sécheresse persistante dans le sud, la montée du niveau de la mer et la déforestation. Ces phénomènes perturbent fortement l'agriculture, principale source de revenus de 70% de la population, en réduisant les rendements et en rendant les saisons imprévisibles. Les pêcheurs côtiers subissent l'érosion du littoral et la baisse des stocks marins. Le tourisme souffre de la dégradation des écosystèmes naturels. Les métiers liés à l'eau, à la santé, à l'éducation et à l'énergie deviennent plus complexes à exercer dans des contextes de crise climatique. Ces bouleversements menacent les moyens de subsistance, augmentent l'insécurité économique et forcent des reconversions ou migrations professionnelles.

Les projets proposant des solutions climato-intelligentes qui préservent le capital naturel, favorisent la résilience et l'adaptation au changement climatique et l'atténuation de ses effets ainsi que la promotion des énergies vertes sont fortement encouragés et font partie des axes prioritaires

➤ **Le secteur du tourisme**

Le secteur du tourisme à Madagascar possède un potentiel exceptionnel grâce à sa biodiversité unique, ses paysages variés (forêts tropicales, plages, hauts plateaux) et son riche patrimoine culturel. L'objectif du

gouvernement est de faire du tourisme un levier majeur de croissance durable, en visant un million de visiteurs par an en 2028, contre environ 300 000 actuellement. Pour atteindre cet objectif, il est crucial de former les acteurs du secteur : guides, hôteliers, restaurateurs, transporteurs et artisans. Une main-d'œuvre qualifiée améliore la qualité des services, fidélise les touristes et favorise les retombées économiques locales. De plus, la formation renforce la capacité à protéger l'environnement, promouvoir l'écotourisme et respecter les normes internationales. Elle est aussi essentielle pour intégrer les innovations numériques, valoriser les circuits hors des sentiers battus et gérer les risques climatiques. Un secteur touristique bien encadré et professionnel crée de l'emploi, stimule l'entrepreneuriat local et favorise le développement des régions. L'appui au secteur tourisme portera sur le renforcement de compétences des acteurs face à la relance et aux mutations contextuelles notamment la digitalisation.

➤ **L'artisanat**

L'artisanat malgache est à la croisée d'une valorisation culturelle et d'un potentiel économique majeur : la formation des acteurs y est la clé du développement et de la résilience du secteur ;

En 2024, le secteur a généré 31,9 M€ d'exportations, principalement en fibres végétales (58 %) et pierres/bijoux (33 %). Près de 482 000 artisans formels exercent une activité artisanale, auxquels s'ajoutent environ 2 millions d'emplois informels, dans 14 filières et 164 métiers. L'artisanat représente jusqu'à 15 % du PIB, emploie autour de 25 % de la population active, en majorité des femmes.²

La Politique Nationale de Développement de l'Artisanat à Madagascar cherche à transformer l'artisanat en un secteur dynamique, compétitif, et vecteur de développement économique et social durable. Le gouvernement vise à faire de ce secteur le premier pourvoyeur d'emplois d'ici 10 ans, avec l'intégration de 150 000 jeunes par an.

Toutefois, les artisans font face à plusieurs défis : raréfaction de matières premières rares, accès limité à l'export, et déficit de qualité/design pour les marchés externes ... Former les artisans permet d'améliorer la qualité, d'innover dans les designs, et d'accéder aux marchés internationaux via foires, salons et certifications. Les initiatives améliorent l'emploi rural, freinent l'exode grâce à la valorisation des savoir-faire locaux, et favorisent l'inclusion économique des femmes et jeunes.

Les projets prioritaires doivent viser à professionnaliser les acteurs artisanaux, garantir des revenus décents, préserver le patrimoine culturel et rendre l'artisanat un pilier de la croissance durable.

➤ **Les métiers de l'économie bleue**

Madagascar dispose de 5 600 km de côtes et d'une Zone Economique Exclusive (ZEE) de 1 144 000 km², riche de plus de 5 000 espèces de poissons et 300 espèces de coraux, un potentiel exceptionnel.³

Le secteur pêche représente 5,5–7 % du PIB, emploie 300 000 à 470 000 personnes et fait vivre jusqu'à 1,5 million de Malgaches. En 2024, la production halieutique a atteint environ 100 000–120 000 t, dont 26 541 t exportées, générant 731 milliards MGA (156 M USD).

La pêche et l'économie bleue constituent ainsi des piliers de l'économie malgache, avec des objectifs clairs : doubler la consommation nationale, valoriser les exportations, et garantir une gestion durable. La formation des acteurs est le cœur de cette transformation, permettant de professionnaliser le secteur, sécuriser les métiers, faciliter l'innovation, et préserver les ressources marines pour les générations futures.

Le gouvernement vise à doubler la consommation locale par habitant, de 4 kg à 11 kg/an, via le développement de l'aquaculture. Ainsi, former les acteurs (pêcheurs, aquaculteurs, transformateurs...) est essentiel pour améliorer la productivité, garantir la durabilité, la traçabilité des produits, renforcer la sécurité en mer et les revenus, tout en protégeant les écosystèmes marins.

➤ **Les petites unités de transformation**

Les petites unités de transformation sont un levier pour renforcer l'économie rurale, mais leur réussite dépend d'un accompagnement massif : formations techniques, organisation, normes et équipements pour professionnaliser et assurer durabilité. L'objectif est aussi de créer une valeur ajoutée à l'économie locale : emplois décents en zones rurales, valorisations des produits locaux et prévention de l'exode rural, structuration locale de filières compétitives.

Le gouvernement a mis en place le programme ODOF qui est un levier stratégique pour l'industrialisation inclusive de Madagascar. Il transforme les richesses locales en opportunités économiques, structure les filières rurales et contribue à réduire les inégalités régionales. Il vise à implanter au moins une unité de transformation industrielle dans chacun des 119 districts de Madagascar afin de valoriser les ressources locales (manioc, fruits, riz, lait, poisson, etc.), créer des chaînes de valeur locales : production – transformation – distribution, réduire la pauvreté en créant des emplois durables et décents dans les zones rurales, réduire les importations de produits transformés (jus, farines, conserves, huiles...).

² MTA février 2025

³ Stratégie Nationale Pêche et Économie Bleue" à Madagascar MPEB – 2023

Mais son succès repose sur l'accès à la formation, au financement et à l'innovation. En effet, l'accès limité au matériel, aux normes sanitaires et à la digitalisation freine la professionnalisation : sans formation, la qualité et la compétitivité restent faibles.

Section 5. Objet de l'appel à projets (domaines d'intérêt stratégique)

5.1. Objectif général

L'appel à projets permettra de renforcer les compétences des cibles de l'appel à projet Equité dans la reprise des activités économiques et d'appuyer les efforts d'innovation notamment face aux défis et mutations actuels notamment dans les domaines de la santé, la crise alimentaire mondiale, la digitalisation, le développement durable et le changement climatique. En toile de fond, la résilience des travailleurs précaires et microentreprises à faire face aux aléas socioéconomiques et environnementaux (changement climatique, crise économique) sera renforcée.

5.2. Les axes stratégiques de l'appel à projets

- Développer les compétences techniques et de production ainsi que la structuration des micro-entrepreneurs et/ou de leurs employés ;
- Promouvoir la valorisation et l'exploitation des richesses naturelles respectueuses de l'environnement ;
- Renforcer les compétences de chaque maillon des chaînes d'approvisionnement des secteurs ciblés ;
- Appuyer la création et le prolongement des chaînes de valeurs sur les filières ou métiers ciblés
- Soutenir les efforts d'innovation notamment la diversification des produits et des services dans les secteurs ciblés ;
- Renforcer le partenariat formel-informel.

5.3. Objectifs de l'appel à projets

i. Au niveau du secteur équité

Les objectifs au niveau sectoriel de l'appel à projets sont de :

- Appuyer la structuration des activités artisanales autour des filières et métiers définis par le code de l'artisanat et accompagner leur professionnalisation ;
- Permettre aux micro, petits entrepreneurs et artisans ainsi qu'à leurs employés d'améliorer la qualité de leurs productions et service et d'augmenter leur rendement et rentabilité ;
- Faire monter en compétences la population active des métiers sous tension et les adapter aux mutations économiques et environnementaux (digitalisation, numérisation, transition énergétique, défis environnementaux) ;
- Renforcer les petits et micro-entrepreneurs par des formations adaptées aux contextes territoriaux (exploitation et valorisation des ressources locales, accès au marché, accès au crédit) ;
- Faciliter l'accès aux marchés pérennes et aux crédits par les Micro, Petites et Moyennes Entreprises (MPME) pour permettre aux travailleurs et aux entreprises d'atteindre un niveau de productivité garantissant la pérennisation des activités et des revenus ;
- Renforcer les partenariats entre le formel-informel (intégration dans les chaînes de valeur, remise aux normes, prestations diverses, sous-traitance, fourniture de matières premières et d'intrants, RSE, etc...) ;
- Favoriser la création d'associations professionnelles par secteur d'activité et métier afin de permettre aux travailleurs individuels en forte situation de précarité d'avoir accès à des parcours de formation et de professionnalisation répondant à leurs besoins de qualification ;
- Encourager la maîtrise de nouvelles techniques de production et accéder à de nouvelles technologies ;
- Intégrer l'approche de développement durable ou biologique dans le cycle de production (recyclage, préservation de ressources, nouvelles sources d'énergie renouvelable, réchauffement climatique) ;
- Appuyer les initiatives d'alphabétisation fonctionnelle en lien avec le métier exercé par les bénéficiaires ;

- Renforcer les compétences de transmission de savoir/connaissances des formateurs à travers les formations de formateurs (élaboration de curricula, approches andragogiques, l'utilisation des NTIC, méthodologies, animation, analyse, évaluation)

5. Section 6. Les orientations prioritaires

6.1. Les secteurs, filières et métiers ciblés dans l'appel à projets

L'appel à projet de type équité ciblant exclusivement les acteurs exerçant dans des secteurs productifs informels. Sont ainsi exclus des financements du FMFP toutes les activités relatives aux secteurs sociaux, sportifs, culturels, éducatifs, caritatifs ainsi que les consultants indépendants.

Les secteurs et activités priorisés sont :

- *Tourisme Hôtellerie et Restauration* :
 - Tourisme vert ou écotourisme : guidage local, réception chez l'habitant portage ou d'assistance;
 - Hôtellerie et Restauration : gîtes d'étape, hébergement chez l'habitant, sites de réception en milieu rural, cuisine, traiteur, gargote, restauration rapide, petites unités de fabrication et de commercialisation de produits alimentaires de proximité ; etc;
 - Tourisme bleu : métiers de plage, plongée, excursion en mer... ;
 - Artisanat alimentaire (Boulangier, Confiseur, Chocolatier, Glacier, etc.) .
 - Transports intermédiaires, bajaj, cyclo-pousse ;
 - Bien être (massage, esthéticien, etc.) ;
 - Loisirs ;
 - Activités liées aux touchers de croisières.
- *Technologies de l'Information et de la Communication* pour les métiers relatifs à :
 - L'utilisation des TIC et/ou qui en font la promotion ;
 - La réparation des matériels informatiques, électroniques, électriques et téléphonie mobile ;
 - La digitalisation ;
 - L'audiovisuel numérique ;
 - L'accès aux technologies numériques et internet (services informatiques d'entretien, microédition, cyber café).
- *Développement Rural* visant à augmenter la valeur ajoutée par approche filière, intensifier la production ou l'aligner sur les méthodes et pratiques innovantes :
 - Culture, transformation, conditionnement, commercialisation ;
 - Elevage : aquaculture, pisciculture/ rizipisciculteurs, l'apiculture, ostréiculture, l'élevage de petits ruminants, insémination artificielle, aviculture, porciculture, filière laitière;
 - Culture de rente et d'exportation (vanille, épice, huile essentielle) ;
 - Pépinière, protection de bassin versant ;
 - Production d'intrants agricoles ;
 - Fabrication et réparation de matériels agricoles.
- *Bâtiments, Travaux Publics*:
 - Construction d'habitat : Briques en terre compressée, installation sanitaire et plomberie, maçonnerie, électricité, climatisation et chauffage, ouvrage métallique, menuiserie et charpenterie, fabrication de staff, peinture, décoration intérieure, ferronnerie, couverture, enduit et plâtre, isolation, carrelage ;
 - Construction de route : taille de pierre, pavage ;
 - Exploitation de petites mines ;
- *Textile Habillement et Accessoires*
 - Culture et protection des matières premières et fibres utilisées par les filières ;
 - Habillement et accessoires : couture, broderie, maroquinerie, chapellerie, filature, tissage, tapisserie, confection, tricotage, dentellerie, peinture sur soie, style mode, batik, capitonnage, cuir...
 - Sous-traitance avec des unités industrielles textiles.

- *Secteur artisanal*
 - Tous les métiers liés aux 14 filières artisanales définies par le code de l'artisanat ;
- *Le secteur des services de l'alimentation*
 - Poissonnier ;
 - Charcutier,
 - Boucher, Tripier, Volailleur ;
 - Personnel employé dans les abattoirs ;
- *Transport :*
 - Le transport terrestre : transport urbain, régional, national ;
 - Transport maritime : skipper marin ;
 - Mécanique automobile en général.
- *La transformation agro-alimentaire*
 - Toutes les activités de transformation, agroalimentaire (fruits séchés, pâte de fruits, produits laitiers, viandes...) ;
 - Métiers de la Pêche améliorée, traitement post capture, conservation, salage, séchage, congélation, secourisme, protection du littoral ;
 - Les métiers sur une chaîne de production en atelier de fabrication industrielle ou en atelier de conditionnement ;
 - La production de farine à base de matières premières locales (patate douce, manioc, soja etc.).
- *Les métiers verts*
 - Transformation de déchets et recyclage en produits utilitaires ou en intrants de production ;
 - Recyclage de matières de récupération;
 - Aménagement paysagers et des espaces verts ;
 - Transition énergie renouvelable (charbon vert, solaire, éolienne, biogaz) : installation, entretien et maintenance, conseils... ;
 - Activités génératrices de revenus des personnes vulnérables près des espaces protégés.
- *Santé, hygiène et bien-être* : fabrication de produits d'hygiène, plante médicinale, parfumerie.
- *Les petites unités de production manufacturière* ;
- *La formation de formateurs* ;
- *Les services de proximité notamment en milieu rural* (dépôts de médicaments, maintenance, installation de matériels et équipements...).

6.2. En termes de qualifications et de compétences ciblées

Le projet peut comporter des formations techniques « cœur de métier » ainsi que des formations dites « transversales » comme décrites ci-après :

- *Formations « cœur de métier » visant le développement des compétences techniques* :
Les formations liées directement à l'amélioration de l'exercice du métier en vue de son développement :
 - L'acquisition d'une nouvelle technique, de nouvelles méthodes, d'ingénieries ;
 - La maîtrise du processus de production ou la fourniture du bien /service;
 - L'utilisation de nouvelles technologies ;
 - Le développement des comportements et attitudes pour une meilleure employabilité ;
 - L'hygiène, qualité, sécurité, environnement, remise aux normes etc...
- *Formations transversales*
Les formations transverses ou communes aux emplois font référence aux formations en :

- Langue de travail (tourisme, commerce de services, vente, etc.) ;
- Informatique ;
- Outils de communication digitale pour la commercialisation ;
- Développement durable et préservation de l'environnement à tous les niveaux ;

Elles concernent également le développement des connaissances et compétences utiles en :

- Droit du travail ;
- Socio organisation et le développement associatif ;
- Législation et propriété intellectuelle ;
- Normes, qualité, et design ;
- Procédures d'exportation.

Pour un niveau d'encadrement, elles permettront de développer les capacités entrepreneuriales et managériales dans les domaines relatifs au :

- Comptabilité, organisation ;
- Législation et fiscalité appliquées aux MPME ;
- Commercialisation et accès aux marchés ;
- Outils stratégiques : planification, business plan ;
- Finances.

Les formations de type « *soft skills* » axées principalement sur le savoir-être et les qualités humaines (autonomie, capacité d'adaptation, créativité, esprit d'équipe, esprit critique, intelligence émotionnelle, leadership) ne peuvent pas dépasser 30% du financement total demandé au FMFP.

6.2.1. Formations pour l'intégration dans une chaîne de valeurs présentant des avantages comparatifs au niveau local.

La promotion des filières/métiers porteurs au niveau local est fortement encouragée. Se référant à des plans stratégiques de développement du territoire au niveau régional et/ou communal (PRD, PCD), les formations pourront intégrer de manière verticale une ou des activités depuis la culture et/ou l'approvisionnement, la production, la transformation jusqu'à la commercialisation.

Les projets de formation proposeront ainsi le renforcement et/ou le prolongement d'une chaîne de valeur dans une des filières touchées, ou professionnaliser les acteurs sur un des maillons de production qui concourent dans l'ensemble à dynamiser la filière au niveau du secteur.

Une lettre de partenariat, protocole d'accord ou autre document attestant le cadrage du projet avec la politique globale de la région ou de commune constituerait un avantage dans les processus d'évaluation.

6.2.2. Formations pour le renforcement du partenariat informel/formel

Le partenariat avec une entreprise formelle est également fortement encouragé sous toutes ses formes :

- Fournitures d'intrants, de matières premières ou de produits semi-ouvrés ;
- Sous-traitance et/ou commercialisation des produits des acteurs du secteur informel ;
- Transfert de technologie ou d'une culture de qualité requise par le secteur formel ;
- Formation en Pré emploi.

Dans ce cas, une convention formelle ou une lettre attestant le partenariat mentionnant le coût global du cofinancement ainsi que les détails des coûts pris en charge par l'entreprise partenaire doivent être fournis.

6.3. En termes de bénéficiaires

L'appel à projet cible particulièrement:

- Exploitants individuels, travailleurs indépendants (artisans), micro, petits entrepreneurs et leurs employés ;
- Micro entrepreneurs, travailleurs indépendants ou autoentrepreneurs informels issus des communautés de la localité ciblée et résidant en zone rurale ;

- Micro entrepreneurs, travailleurs indépendants ou autoentrepreneurs informels résidant en zone urbaine et impliqués dans l'un des secteurs/filières/métiers cités ci-dessus ;
- Travailleurs des entreprises familiales informelles ;
- Producteurs et autres acteurs d'une chaîne de valeurs ;
- Employeurs indépendants informels qui encadrent des jeunes/adultes apprentis participant aux activités de production ;
- Artisans (chambre des métiers, clusters, filières professionnelles) ;
- Personnes en situation de reconversion pouvant en justifier les raisons et les opportunités.

Ne peuvent en aucun cas prétendre à un financement auprès du guichet équité : les associations de chefs d'entreprises formelles, les travailleurs indépendants⁴ qui ont un statut formel, ou qui volontairement se soustraient à leurs obligations fiscales et sociales comme les consultants, les fournisseurs et intermédiaires des entreprises formelles de manière ponctuelle.

L'appel privilégiera spécifiquement les projets avec une dominante de jeunes de moins de 35 ans et plus de 50% de femmes. Dans le cas contraire, le porteur devra prouver que le métier ciblé ne peut contenir les exigences de genre demandé.

Les bénéficiaires proposés par les promoteurs doivent être identifiés au préalable. Une liste comportant le nom et prénom, l'âge, le genre, l'adresse nominative doit être annexée à la demande (canevas fourni).

6.4. Les sensibilités liées à l'équité

Des bonus seront attribués particulièrement aux projets qui :

- Utilisent une technologie accessible et/ou novatrice, adaptée ;
- S'inscrivent dans un projet de recherche – formation (ex : débouchant à la fin de la formation sur de nouveaux produits (méthode de production, technologie, technique) adaptés au contexte local du métier grâce à un processus d'actions et de formation avec les professionnels ;
- Proposent un prolongement de la chaîne des valeurs ;
- Contribue à l'intensification et l'amélioration de la production ;
- Vise des métiers qui promeuvent l'éco-responsabilité (Biologique) ;
- Contribue à l'amélioration des conditions de travail dans les MPME ainsi que des conditions de vie des actifs en secteur informel ;
- Met en évidence le partenariat formel et informel ;
- Promeut l'accès à des marchés de dimension nationale, régionale ou locale ;
- Propose clairement un schéma intégré par l'emploi local ou le recours à des ressources locales.

6.5. En termes de dispositifs de formation

Pour le choix des prestataires de formation,

- Les formations peuvent être réalisées par un institut /centre de formation, un consultant individuel ou un pool de formateurs, ou toute autre structure disposant de compétences et d'expertises pour la formation ou à travers un partenariat avec des établissements ou prestataires publics/privés de formation capables de répondre à la demande de formation;
- Le prestataire doit disposer des référentiels ou documents pédagogiques normés sur les métiers ou compétences visés et/ou utiliser les référentiels officiels disponibles, de formateurs expérimentés, des infrastructures de formation en salle et d'application, ou de prouver sa capacité à développer des offres répondant aux exigences des cibles.

Cet appel à projets privilégiera les profils de formateurs, prestataires et dispositifs répondant aux caractéristiques suivantes :

- Justifier de cursus académiques adéquats (selon le domaine et le niveau de la formation) ;
- Justifier d'une expérience professionnelle probante dans le domaine ou le métier ;
- Le programme et la méthodologie de formation doivent répondre aux objectifs et aux profils des cibles ;
- Décrire et expliquer les dispositifs d'évaluation des acquis de la formation ;

⁴ Sont exclus d'office du statut de micro entrepreneur au sens de l'équité, les travailleurs en freelance (consultant de services intellectuel par exemple) ou indépendant qui sous traitent des services pour des entreprises formelles (ex : enseignant vacataire d'un établissement supérieur, professionnels de l'immobilier, marchands, agents, lotisseurs, etc.), les personnes louant des matériels et des biens de consommation durables (location de voiture, salle, équipements, etc.),

La reconnaissance/validation/certification à l'issue de la formation est un atout dans l'appréciation du dossier.

La mise en œuvre et la méthodologie de formation doivent comporter :

- Une dominante pratique (au moins 50%) avec des mises en situation réelle de travail dans des plateaux techniques des centres de formation résidentielle ou des ateliers de production ;
 - Un engagement de suivi et accompagnement post formation en milieu de travail permettant de mieux appliquer les acquis en situation professionnelle réelle ;
 - Des simulations qui permettent de garantir le transfert de compétence pour les formations à distance (e-learning) ;
- L'appel privilégie les parcours de formation ayant fait l'objet d'une ingénierie poussée et dont les compétences ou métiers ciblés ont été validés par les professionnels.

6. Section 7. Conditions relatives au projet

7.1 Conditions financières

- Les projets sélectionnés seront financés exclusivement sur les Fonds Additionnels abondés par l'Agence Française de Développement pour tous les secteurs ;
- Le calcul du montant à attribuer se fera sur la base :
 - Du nombre de personnes ciblées ;
 - De la complexité des objectifs d'apprentissage et métiers visés dans le projet ;
 - De la durée de la formation et des activités d'accompagnement si existant ;
 - De la mobilisation des infrastructures et intrants pour les aspects pratiques.
- Le montant du Financement alloué par le FMFP est évalué suivant la catégorie à laquelle appartient le projet :
 - Catégorie 1, avec un financement pouvant aller jusqu'à de 100 millions Ariary ;
 - Catégorie 2, avec un financement pouvant aller jusqu'à 50 millions Ariary ;
 - Catégorie 3, avec un financement pouvant aller jusqu'à 25 millions Ariary.
- Détail des coûts avec Trois grandes rubriques qui composent le budget :
 - Coût de la prestation intellectuelle /frais des formateurs et de l'assistance pédagogique ou logistique/ Frais d'accompagnement : Honoraires journaliers et en cas de déplacement per diem et frais de déplacement ;
 - Coûts pédagogiques directs : location de salle, petits matériels, fournitures et consommables, matériels, matières d'œuvre, frais d'électricité, supports pédagogiques ;
 - Coûts liés aux bénéficiaires : frais de déplacement, restauration et hébergement (la restauration et l'hébergement n'étant éligibles que lorsque la formation ne se déroule pas sur le lieu de résidence du formé) ne dépassant pas le 1/3 du budget total éligible au financement. Si dans une situation exceptionnelle, ce plafond ne pouvait être respecté, il devra être dûment justifié dans le document de projet et le montage budgétaire sera soumis à l'appréciation du FMFP et du bailleur.
- L'acquisition d'immobilisations (bâtiments, mobiliers), matériels roulants, matériels informatiques et de production ne sont pas éligibles.
- Le ratio moyen coût par bénéficiaire (c'est-à-dire Montant total demandé au FMFP/Nombre de bénéficiaires) est de :
 - Catégorie 1 et 2 : le ratio est à partir de 500 000 Ar/bénéficiaire. En cas de dépassement, le promoteur doit apporter des justifications quant à la pertinence de ce coût. Le dépassement peut comprendre des formations axées sur des métiers stratégiques, ou être justifiées par une durée relativement longue ;
 - Catégorie 3 : il s'élève autour de 400 000 Ar/bénéficiaire. Le promoteur peut également proposer une évaluation par coût horaire sans s'éloigner des références sectorielles. Toutefois en cas de dépassement, pour certaines activités spécifiques, le promoteur doit apporter des justifications quant à la pertinence de ce coût.
- Dans l'évaluation des coûts et de la durée de la formation, le promoteur devra considérer les points ci-après,
 - Le niveau académique et d'expériences du formateur (diplôme et nombre d'années d'expérience);
 - La catégorie des cibles (micro-entrepreneurs, travailleurs,);
 - Les objectifs de formation ;

- La durée de la formation ;
 - La ou les technologies mobilisées impliquant des équipements supplémentaires ;
 - Les modalités de conduite de la formation (théorie, pratique, ...) ;
 - Les fournitures, supports, intrants, matières d'œuvre, le plateau technique nécessaire pour la mise en œuvre de la formation.
 - Les frais de gestion ne sont éligibles que pour les financements de catégorie 1 et 2 ;
 - L'apport par le promoteur n'est pas obligatoire mais fortement encouragé (apport en nature, mise à disposition, contribution en numéraire, cofinancement). Dans ce cas, le promoteur apportera les détails de ses contributions et/ou celles d'autres partenaires dans la réalisation du projet de formation.
- Le signataire de la convention et principaux responsables de l'organisme promoteur ne peut en aucun cas être un formateur rémunéré par le FMFP.

7.2 Conditions générales

- Seules les structures décrites dans la section 3 sont éligibles à porter un projet de type équité.
- Le projet doit cibler les priorités édictées dans l'appel à projets qui est un critère d'éligibilité (tout besoin hors champs prioritaire sera rejeté) ;
- Le projet cible exclusivement les projets de Formation Professionnelle Continue (au bénéfice des personnes exerçant l'activité professionnelle), ;
- Les formations de type initiale ne sont pas éligibles ;
- Le projet devra être conduit sur une période maximum de douze mois, à compter de la date de contractualisation entre le FMFP et le porteur de projet ;
- Le projet cible **les actifs** (disposé pour une insertion professionnelle, en activité ou en reconversion) de l'économie informelle, mais également des personnes en perte d'emploi ou en reconversion des entreprises formelles ou informelles, les micro et autoentrepreneurs en reconversion ou en exercice ;
- Le projet devra répondre aux domaines d'intérêt stratégique décrits dans la section 6 ;
- Le porteur de projet doit remplir les fiches de projet proposées par le FMFP en Annexe dont les modalités de remplissage sont décrites dans la section ;
- Le porteur doit fournir tout document complémentaire jugé nécessaire pour appuyer le projet.

7. Section 8. Description de la réponse attendue

8.1 Caractéristiques du projet et du porteur de projet

Le projet soumis doit mentionner clairement :

- La référence à l'appel à projets ;
- L'intitulé du projet ;
- Le ou les secteur(s) d'activité concerné ;
- Le territoire concerné ;
- La durée du projet ;
- L'identité et les coordonnées du porteur de projet et de la personne en charge du projet ;
- L'identification des entreprises ou organisations partenaires du projet ;
- L'identification des prestataires de formation (interne ou externe).

8.2 Contexte socioéconomique

Le porteur de projet décrira le contexte de mise en œuvre de son projet de formation en référence aux besoins de ses cibles mais aussi du cadre global du secteur, filière, métier ou marché concernés par le projet.

Le porteur devra considérer dans la présentation du contexte :

- Les grandes évolutions/mutations en cours dans le secteur et/ou dans les activités concernées ;
- Les grands besoins de qualification au niveau du secteur ;
- La justification des besoins en qualification des personnes ciblées par le projet compte tenu des enjeux sectoriels.

8.3 Objectifs et contenu de la formation

- Identification des besoins communs des cibles concernées en réponse aux besoins d'emploi et/ou qualification du secteur informel de production ;

- Intitulé et courte description de l'action de formation proposée (stipulé dans le formulaire) ;
- Nombre et catégories de bénéficiaires concernés :
 - Les catégories de salariés concernés dans les microentreprises et les niveaux de qualifications visés ;
 - Les jeunes/adultes concernés et l'identification des types d'emploi auxquels la formation doit mener ;
 - Les femmes concernées ;

Afin d'aider le promoteur à remplir cette partie, prière de se référer au cadrage sur les besoins nationaux décrit plus bas avec des pistes et propositions de contenus.

8.4 Types et Modalités de la formation

Les modalités de mise en œuvre du projet de formation seront incluses dans le cahier des charges et présentées avec les éléments ci-après :

- Type de formation (en situation de travail, interne, externe, en alternance)
 - En cas de formation en situation de travail ou interne : les moyens matériels, programme et modalités d'organisation de la formation⁵, les méthodologies appliquées dans les formations ; de la formation interne ;
 - En cas de formation externe : les moyens matériels, programme et modalités d'organisation de la formation, les méthodologies appliquées dans les formations ;
 - En cas de formation en alternance : les moyens matériels, programme et modalités d'organisation de la formation⁶, les méthodologies appliquées dans les formations ;
 - En cas de formation à distance : préciser les modalités de réalisation des formations, avec les moyens et équipements utilisés, le programme et modalités d'organisation de la formation⁷ et en quoi les cibles pourront y accéder ; les méthodologies appliquées dans les formations.
- Durée de la formation (éventuellement nombre et durée des modules) et dates de la formation.
- Les ressources humaines mobilisées
 - En cas de formation en situation de travail ou interne : les ressources internes mobilisées en précisant les qualification/expérience des formateurs ;
 - En cas de formation externe : identification du prestataire avec une justification de son expérience et de son expertise (qualification/expérience des formateurs) ;
 - En cas de formation en alternance : moyens humains déployés avec les qualification/expérience des formateurs ;
 - En cas de formation à distance : description des tuteurs ou encadreurs mobilisés avec leur profil (qualification/expérience des formateurs) ;

8.5 Modalités de suivi-évaluation de la formation

Cette partie est à remplir dans le cahier des charges, annexe 3 du document. Il s'agit de décrire les procédés de suivi de la mise en œuvre des formations en précisant les acteurs et moyens déployés pour ce faire, les objectifs visés et les méthodologies appliquées pour apprécier l'atteinte des indicateurs à tous les niveaux. Les modalités de suivi et d'évaluation⁸ comprendront :

- Une description du suivi des formations (durée, modalités, et moyens déployés) ;
- Une description de l'évaluation des acquis des formations (à chaud) ;
- Une évaluation des progressions en compétences dans les milieux de travail (à froid).

8.6 Indicateurs de résultats

- Au niveau des bénéficiaires en termes de compétences développées / de qualifications acquises / d'insertion dans l'emploi (le nombre et genre de bénéficiaires de la formation doivent être spécifiés):
 - Les micro-entrepreneurs ;
 - Les employés des micro entrepreneurs ;
 - Les travailleurs en reconversion ou en exercice ;
 - Le nombre de femmes ayant accédé à des fonctions d'encadrement suite à la formation.
- Au niveau du secteur en termes de développement économique, de diffusion et de transfert de la formation.

⁵ Voir annexe 3 sur le cahier des charges du projet de formation, partie « programme de formation »

⁶ Voir annexe 3 sur le cahier des charges du projet de formation, partie « programme de formation »

⁷ Voir annexe 3 sur le cahier des charges du projet de formation, partie « programme de formation »

⁸ Voir annexe 3 sur le cahier des charges du projet de formation, partie « modalités de suivi et évaluation »

8.7 Le budget du projet

Les modalités de montage de la proposition de budget sont encadrées dans la section 9 et le canevas y afférent se trouve en annexe 2.1.

Les éléments éligibles dans le budget se trouvent en annexe 2.2.

8. Section 9. Procédure de l'appel à projets

9.1 Conditions d'envoi des propositions de projet et date limite de réception

La période de remise des propositions se fera en trois vagues.

Les propositions de projet doivent être adressées : à monsieur le Directeur Général du FMFP, pour

- la première vague au plus tard **le 08 août 2025** ;
- la deuxième vague au plus tard le **24 août 2025** ;

Les dossiers de soumission peuvent être adressés par voie électronique (e-mail) sous format pdf à : ap@fmfp.mg avec mention dans l'objet « soumission définitive AP 14 Equité » ou dépôt/envoi physique accompagnés obligatoirement de la version électronique (CD ou clé USB) durant les jours et heures de bureau à l'adresse suivante

Fonds Malgache de Formation Professionnelle (FMFP),

Enceinte MATERAUTO,

Route des hydrocarbures Ankorondrano, Antananarivo 101

. Toute offre doit être datée et signée par le représentant qualifié de l'organisme.

9.2 Sélection du porteur de projet

Tout dossier parvenu hors délai et/ou ne respectant pas le formalisme de réponse ne sera pas étudié.

Etapas et calendrier de sélection de la 1^{ère} vague (à titre indicatif)

Echéances indicatives	Etape
09/07/2025	Lancement de l'appel à projets ouvert : le présent document et ses annexes sont accessibles sur l'espace dédié aux appels à projets, type ÉQUITÉ sur le site du Fonds
08/08/2025	Date limite de réception des propositions / Vague 1
08/11/2025	Analyse, évaluation, Comité Sectoriel Paritaire, Validation
30/11/2025	Notification de la décision /Conventionnement ou contractualisation
01/12/2025	Démarrage du projet
A déterminer	Fin du projet (dans un délai de un an après contractualisation)

Etapas et calendrier de sélection de la 2^{ème} vague (à titre indicatif)

Echéances indicatives	Etape
09/07/2025	Lancement de l'appel à projets ouvert : le présent document et ses annexes sont accessibles sur l'espace dédié aux appels à projets, type ÉQUITÉ sur le site du Fonds
24/08/2025	Date limite de réception des propositions / Vague 2
24/11/2025	Analyse, évaluation, Comité Sectoriel Paritaire, Validation
15/12/2025	Notification de la décision /Conventionnement ou contractualisation

16/12/2025	Démarrage du projet
A déterminer	Fin du projet (dans un délai maximum de un an après contractualisation)

9.3 Les critères de sélection

Les propositions seront examinées au regard des critères suivants :

Critères
Critères d'éligibilité
Critères d'éligibilité aux différentes catégories de financement
Critères liés aux objectifs stratégiques du projet
Critères liés à la dynamique partenariale
Critères liés à la dimension sociale et environnementale
Critères liés à la dimension socio-économique au niveau national
Qualité de la prestation de formation
Critères liés aux sensibilités du secteur équité (bonus)
Critères liés à la faisabilité budgétaire

Point Important : Le projet sera sélectionné avant tout à partir des critères relatifs à la qualité et en cohérence avec les domaines stratégiques de l'appel à projets. Les aspects financiers complètent les critères stratégiques, techniques et sociaux qui forment la qualité du projet.

Les critères d'arbitrage à appliquer en cas d'égalité de points sont :

- Les sensibilités du secteur équité avec un point spécial sur les projets démontrant une approche intégrée⁹ et une durabilité des actions au-delà du financement (qui démontrent l'existence d'autres actions permettant l'atteinte des effets) / avec une contribution d'autres partenaire ;
- La réponse à un maximum d'objectifs généraux ;
- Les parcours de formation ayant fait l'objet d'un processus d'ingénierie et dont les compétences ou métiers ciblés ont été validé par les professionnels.
-

9.4 La sélection

La sélection du ou des projets sera réalisée par le Comité Sectoriel Paritaire de l'équité.

9.5 Réponse à la soumission

Le FMFP,

- Se réserve le droit de ne pas donner suite aux propositions reçues ;
- S'engage à garder confidentielles les offres reçues ;
- N'est engagé qu'après notification écrite adressée au porteur de projet et acceptation formelle des conditions proposées (contractualisation entre le porteur et le FMFP).

Le Fonds se réserve le droit de demander des précisions complémentaires en tant que de besoin.

Les candidatures non retenues qui souhaiteraient formuler une demande d'éclaircissement sur les motivations du rejet de leurs dossiers, adresseront au Conseil d'Administration un courrier motivé, accompagné éventuellement d'éléments nouveaux ou complémentaires et d'une nouvelle formulation de leur réponse.

Le porteur de projet pourrait éventuellement solliciter les services d'accompagnement du FMFP dans toute la démarche de formulation du dossier de proposition de projet selon les procédures du Fonds. Néanmoins cela ne peut garantir l'allocation automatique et systématique du financement pour le projet, le porteur reste entièrement responsable du contenu et de sa validation avant son envoi.

⁹ Les projets dits « intégrés », présentent des partenariats techniques ou/et financiers et des débouchés d'emploi pour les personnes formées

Tous les porteurs soumissionnaires au présent Appel à Projets qui n'ont pas été accompagnés au préalable par le FMFP dans le montage de leurs projets, seront invités à présenter (par téléphone ou en présentiel) leurs projets à l'équipe du FMFP. Tous les frais inhérents à cette présentation seront à la charge du porteur.

9.6 Contractualisation

Après acceptation du projet, une convention sera signée entre le porteur de projet et le FMFP. Le paiement du financement se fera en deux tranches.

Cette convention reprendra les éléments de la proposition / du cahier des charges de la(des) formation(s) (annexe 2 de la trame) et précisera les modalités de respect des exigences qualité ainsi que celles de règlement des factures.

En cas de difficulté de compréhension du présent document, vous pouvez contacter le Département Formation-Insertion (DFI) à l'adresse électronique suivante : projetsdeformation@fmfp.mg

Tél. +261 22 538 86.

Lettre de demande de financement

LOGO de
l'organisation (si
disponible)

Nom de l'organisation :

Adresse :

Contact :

E-mail :

OBJET : Soumission d'une requête de financement

Monsieur le Directeur Général,

Nous avons l'honneur de soumettre une demande de financement pour un projet de formation intitulé
« » dans le secteur « équité », pour un montant total de (Montant
en lettres) XXXX (chiffres).....

La formation ciblera(spécifier les cibles et leur nombre)..... dans la région
de(si nécessaire, préciser la commune ou le fonkotany).

Et se déroulera sur une durée de(chiffres).....mois (ou jours).

Nous vous remercions de l'intérêt que votre organisation porterez à cette demande,

Signée par le responsable légal de l'organisme demandeur
(Titre/Nom et prénoms et cachet si disponible)

Annexe 2.a Formulaire de demande de financement & budget (format excel disponible sur le site web ou par courriel au projetsdeformation@fmfp.mg)



FORMULAIRE DE DEMANDE
PROJET DE TYPE EQUITÉ

Codification EQ/

INTITULE DU PROJET				
PORTEUR DE PROJET				
Nom/Raison Sociale				
Statut		Date de création		Documents légaux/Références
Adresse complète	Lot / Rue:		Site web	
	Région		District	
	Commune		Fokontany	
	Mail		Téléphone	
Représentant principal (Signataire de la convention)	Nom et prénoms		Contact Tel	
	Titre		Mail	
Responsable du projet (interlocuteur du Fonds)	Nom et prénoms		Contact Tel	
	Titre		Mail	
CONTEXTE SOCIOECONOMIQUE DU PROJET				
Contexte et justification du projet Contexte global, régional, local, sectoriel, évolution, politique, opportunités, menaces, contraintes ...				
Historique, enjeux et défis				
Problématiques, déficits et besoins en compétences				
OBJECTIFS STRATEGIQUES DU PROJET				
Objectif général				
Objectifs spécifiques				

Résultats, effets, impacts attendus				
FORMATION				
Métiers concernés par la formation				
Comment les besoins ont-ils été identifiés				
Compétences et qualifications visées				
BENEFICIAIRES				
Qui sont les bénéficiaires? Comment ont-ils été sélectionnés?				
Microentrepreneurs	Total	H	F	Nombre de jeunes de <35ans
Nombre	1			
Formation jeunes/défilés en apprentissage/reconversion	Total	H	F	Jeunes de <35ans
Nombre	0			
Nombre total bénéficiaires	1	0	0	0
La liste comportant Nom, prénom, âge, sexe, domicile, contact des bénéficiaires doit être obligatoirement annexée au dossier				
DESCRIPTIONS DES FORMATIONS				
Type de formation	En situation de travail	En centre de formation	En alternance	A distance
Identification et référence du (des) prestataire(s)				
Intitulés des modules	Prestataires	Coordonnées	Mail/adresse	Téléphone
1-				

2-								
3-								
4-								
Moyens matériels	détails à fournir dans l'annexe 2	Matériel pédagogique	détails à fournir dans l'annexe 2	Intrants/Fournitures	à fournir dans l'annexe 2			
Programme/modalités formation	Détails à fournir dans l'annexe 2							
Modalités de suivi/évaluation	Détails à fournir dans l'annexe 2							
Références des prestataires	Référence 1				Référence 2			
	Date	Client	Téléphone	Mail	Date	Client	Tél	Mail
Prestataire 1								
Prestataire 2								
Prestataire 3								

DUREE					
Pour la formation des micro- et petits entrepreneurs					
Durée des formations	TOTAL	THEORIE	PRATIQUE	AUTRES	
Module 1					
Module 2					
Module 3					
Date prévisionnelle de début (jj/mm/aaaa)			Date de fin (jj/mm/aaaa)		
Pour la formation des jeunes en situation d'apprentissage					
Durée des formations	TOTAL (heures et jours)	THEORIE (heures et jours)	PRATIQUE (heures et jours)	AUTRES	
Module 1					
Module 2					
Module 3					
Date prévisionnelle de début (jj/mm/aaaa)			Date de fin (jj/mm/aaaa)		

INDICATEURS ET MOYENS DE VERIFICATION					
Formation des microentrepreneurs	Indicateurs	1-	2-	3-	4-
	Moyens de vérification				
Jeunes en situation d'apprentissage	Indicateurs	1	2	3	4
	Moyens de vérification				
Description des moyens de vérification des résultats visés	A fournir dans l'annexe 2				

BUDGET DU PROJET				
MONTANT TOTAL DU PROJET	APPORT PROPRE	AUTRES CONTRIBUTIONS	PART DEMANDEE FMFP	COUT MOYEN UNITAIRE
0	0	0	0	0

Annexes

Lettre de demande de financement (canevas disponible)
Le cahier des charges du projet de formation en présentiel (canevas disponible)
Le cahier des charges du projet de formation à distance (canevas disponible)
Le Budget du projet de formation en présentiel (canevas disponible)
Le Budget du projet de formation à distance (canevas disponible)
Le Budget du projet de formation mixte (canevas disponible)
Une déclaration d'intégrité signée par le porteur de projet (canevas disponible)
CV des formateurs et fiche de brochure (si organisme de formation)
Liste des bénéficiaires
Fiche de présentation du porteur de projet
Copie CIN du représentant du porteur de projet
Copie des Récépissés / Agrément / NIF&STAT du porteur
Copie des Statuts déposés légalement
CV responsable financier
Rapport d'activités et/ou justificatifs financement (convention, extrait de compte)

NB : Tout autre document que le promoteur jugera utile pourra être fourni avec le dossier

Annexe 2.b. Le budget

Partie 3 : Budget Detaillé								
Désignation	Unité	Qté	Prix Unit.	TOTAL (Ar)	Justification	Part du promoteur (Ar)	Autres contributions (Ar)	Part demandée au FMFP (Ar)
Frais de formateur								
Honoraire	H/J			0				
Percussions	J			0				
Frais de déplacement	Voyage(Ar)			0				
S.Total 1				0	0	0	0	0
Cout pedagogique								
Location salle				0				
Location matériel				0				
Matière d'œuvre (pratique)				0				
Fournitures et supports				0				
S.Total 2				0	0	0	0	0
Accommodation des bénéficiaires								
Restauration				0				
Hébergement				0				
Frais de déplacement				0				
S.Total 3				0	0	0	0	0
Autres								
				0				
				0				
S.Total 4				0	0	0	0	0
TOTAL								
(S.T1+S.T2+S.T3+S.T4)				0	0	0	0	0

1. Les éléments éligibles au financement dans la rubrique « prestations de formation »

- Sur les formes (type) de formation éligibles (peut être combiné entre eux)
 - Formation en salle ou en plateau d'application (en présentiel)
 - Formation en milieu de travail
 - Animation et accompagnement des utilisateurs d'une plateforme d'apprentissage en ligne (la maintenance de la plateforme est inéligible) intégrant l'évaluation des acquis de la formation ou de l'apprentissage
 - *Blended learning*, (formation mixte ou encore formation hybride) combinant deux modalités d'apprentissage : l'apprentissage en ligne (e-learning) et le présentiel (cours classiques).
 - Programme d'apprentissage ou d'alternance : tutorat en milieu professionnel combiné avec de la formation en centre résidentiel de formation
 - Programme d'apprentissage professionnelle : essentiellement en milieu de travail avec un programme structuré et un encadrement professionnel
 - Formation à distance sur des plateformes existantes et référenciées
 - Assistance technico-pédagogique en milieu de travail (séjour d'assistance technique combiné avec un encadrement pédagogique de 2 mois maximum) avec un processus pédagogique décrivant des situations d'apprentissage faisant intervenir l'assistant (mobilisant les qualités de *mentoring* et de *coaching*) et l'apprenant. L'ensemble concourt à une acquisition de compétence. Ces programmes contiennent des séances communes et individuelles conformément à un parcours (curriculum) structuré.

- Programme de *mentoring* et d'immersion professionnelle (mentor accompagnateur) avec un processus pédagogique décrivant des situations d'apprentissage faisant intervenir le mentor et l'apprenant, ainsi que concourant à une acquisition de compétence. Ces programmes contiennent des séances communes et individuelles conformément à un parcours (curriculum) structuré.
 - Programme hybride de Validation des acquis de l'expérience et de la formation (VAEF)
- (*) Cette liste de types de formation n'est pas exhaustive et l'appréciation de la pertinence du dispositif est laissée à la DFI lors de l'accompagnement ou de l'analyse de complétude.

- *Sur les actions connexes ou de support qui doivent obligatoirement être combiné à la formation*

- Des actions d'ingénierie de formation (identification/diagnostic des besoins, production référentiel métier/compétence, élaboration de programme de formation)
- Des actions d'élaboration de curriculum de formation
- Des actions de préparation avant formation comprenant le diagnostic des besoins, l'analyse de la situation de travail, et l'élaboration de l'offre de formation
- Les Accompagnements post formation (application des acquis en formation) ou en milieu de travail se traduisant par du coaching (doit faire l'objet d'un processus documenté)
- Le processus de certification ou d'évaluation qui peut comprendre l'ingénierie de formation (production référentiel évaluation et de certification)
- Mise en place d'une plateforme d'apprentissage en ligne (analyse, design, développement, implémentation, et évaluation)
- Actions d'assistance logistique de formation
- Les accommodations et transport des intervenants

Chaque type de formation et action connexe ou de support devra comprendre un programme clair décrivant les objectifs d'apprentissage, le processus de formation et d'évaluation. Toutes les actions éligibles (forme & actions connexes ou de support) doivent faire l'objet d'un rapport de réalisation ou la présentation des documents référentiels en cas de travaux d'ingénierie de formation.

- *Rémunération des prestataires de formation*

- Honoraires des formateurs (préparation, conception, conduite, accompagnement, évaluation)
- Honoraires des experts et des intervenants en ingénierie de formation
- Honoraires des experts en conception de plateforme de formation en ligne
- Honoraires des experts en accompagnement (coaching, mentoring, etc.)
- Honoraires des intervenants dans l'animation des plateformes numériques
- Honoraires sur la préparation logistique des formations (assistance logistique)
- Indemnités des tuteurs professionnels en milieu de travail (dans le cas des programmes d'apprentissage)
- Si l'appel à projets l'exige, les honoraires d'autres intervenants requis comme le comptable du projet (catégories 1 et 2)
- Frais de déplacement hors place ou pour les missions
- Frais de déplacement local ou location de moyen de mobilité
- Indemnités de déplacements des intervenants
- Frais de communication (si nécessaire)

Les frais de gestion ou administratifs des structures seront inclus dans les honoraires. Tous les intervenants dans le projet doivent être identifiables et leurs compétences vérifiables à travers la présentation d'un curriculum vitae.

2. Les éléments éligibles au financement dans la rubrique « Coûts pédagogiques »

- *Location de local ou de lieu de formation*

- Salle de formation pour les plénières ou les sessions théoriques
- Plateau d'application
- Atelier de pratiques
- Location de laboratoire de simulation/application ou plateau technique
- Location de local ou bureau d'accompagnement pour les participants
- Location de plateforme d'apprentissage en ligne si elle n'appartient pas au prestataire de formation (à justifier)

- *Location matériel pédagogique*

- Equipement d'atelier/séminaire & de formation (vidéoprojecteur, écran, sonorisation, table, chaise, etc.)

- Matériel informatique (pour les formations en ligne ou sur les métiers TIC)
- Location équipement individuel ou outillages pour les exercices pratiques/application
 - *Achat matière d'œuvre (pratique)*
- Intrants pour les exercices pratiques (dépend des métiers)
- Les fournitures ou petits consommables pour les applications/pratiques
- Tenue de travail et/ou d'atelier
 - *Fournitures et supports de formation*
- Polycopie, livres, documents physiques
- Clé usb ou CD
- Prise de note, chemise, stylo, etc.
 - *Autres ressources pédagogiques*
- Production et duplication de document (référentiel, curriculum, etc.)
- Ressources pédagogiques (moocs, vidéo, etc.)

3. Les éléments éligibles au financement dans la rubrique « Accommodations »

- *Frais de déplacement des participants*
- Frais de Transport hors résidence
- Frais de Mobilité locale
- Indemnités de séjour lorsque la formation se déroule loin du domicile du participant
- Hébergement (en cas d'indemnité de séjour, on ne peut plus prétendre à cette rubrique)
- Hébergement
 - *Frais journalier des participants*
- Repas ou déjeuner ou équivalent en cas de formations en dehors du lieu de résidence des participants ou des formateurs
- Rafratchissements
- Pause-café en cas de formations en dehors du lieu de résidence des participants ou des formateurs
 - *Autres – cette rubrique doit s'accompagner d'une note explicative*
- Fourniture ou consommable (achat) liée au confort des ou d'une partie des participants en formation
- Petit équipement (en location ou achat) liée au confort des ou d'une partie des participants en formation

4. Les éléments éligibles au financement dans la rubrique « Autres »

- *Kit sanitaire – lié à la sécurité et à la santé des participants à la formation*
- Gel de nettoyage
- Cache bouche nez individuel, etc.
- Equipement de Protection Individuelle (si nécessaire et dans le cas de formation en milieu de travail à risque)
- Boîte à pharmacie (si nécessaire et dans le cas de formation en milieu de travail à risque)
 - *Frais de gestion (ne dépassant 5% du total) – ils recouvrent les frais de déplacement pour préparation, les frais de communication (appel, internet, etc.), les frais de suivi des activités, les assurances, etc. : ne peuvent être cumulés avec des frais au réel*
- Frais de déplacement pour préparation
- Frais de suivi des activités
 - *Frais administratifs liés à la préparation de la formation*
- Assurances
- Autres frais
 - *Frais lié au processus pédagogique (en cas de travaux d'ingénierie de formation)*
- Indemnités ou rémunération d'équipe de production ou des personnes ressources
- Frais d'ateliers ou de séminaire ou de séance de travail (fourniture, local, équipement, déjeuner, transport & indemnités des participants)
- *Autres Frais - doit s'accompagner d'une note explicative*

(*) Le FMFP se réserve le droit de rejeter l'éligibilité de certaines rubriques même si elles entrent dans les catégories ci-dessus spécifiées suivant son appréciation.

Annexe 3.a. Cahier des charges (format word disponible sur le site web ou par courriel au projetsdeformation@fmfp.mg)



Table des matières

1.	Section 1. Introduction.....	1
2.	Section 2. Pièces constitutives du dossier de projet.....	3
3.	Section 3. Type de financement et structures éligibles	4
4.	Section 4. Contexte de l'appel à projets	8
4.1.	Contexte général.....	8
4.2.	Contexte sectoriel	Erreur ! Signet non défini.
5.	Section 5. Objet de l'appel à projets (domaines d'intérêt stratégique).....	11
5.1.	Objectif général	11
5.2.	Les axes stratégiques de l'appel à projets	11
5.3.	Objectifs de l'appel à projets	11
6.	Section 6. Les orientations prioritaires.....	12
6.1.	Les secteurs, filières et métiers ciblés dans l'appel à projets	12
6.2.	En termes de qualifications et de compétences ciblés	13
6.3.	En termes de bénéficiaires	14
6.4.	Les sensibilités liées à l'équité	15
6.5.	En termes de dispositifs de formation.....	15
7.	Section 7. Conditions relatives au projet.....	16
7.1	Conditions financières	16
7.2	Conditions générales	17
8.	Section 8. Description de la réponse attendue.....	17
8.1	Caractéristiques du projet et du porteur de projet	17
8.2	Contexte socioéconomique	17
8.3	Objectifs et contenu de la formation	17
8.4	Types et Modalités de la formation	18
8.5	Modalités de suivi-évaluation de la formation.....	18
8.6	Indicateurs de résultats	18
8.7	Le budget du projet	19
9.	Section 9. Procédure de l'appel à projets	20
9.1	Conditions d'envoi des propositions de projet et date limite de réception	20
9.2	Sélection du porteur de projet	20
9.3	Les critères de sélection	21

9.4	La sélection	21
9.5	Réponse à la soumission	21
9.6	Contractualisation.....	22
	Annexe 1 : Canevas de la Lettre de demande de financement signée par le porteur (format word disponible sur le site web ou par courriel au projetsdeformation@fmfp.mg)	24
	Annexe 2.a Formulaire de demande de financement & budget (format excel disponible sur le site web ou par courriel au projetsdeformation@fmfp.mg)	25
	Annexe 2.b. Le budget	27
	Annexe 3.a. Cahier des charges (format word disponible sur le site web ou par courriel au projetsdeformation@fmfp.mg).....	30
1.	PRESENTATION GLOBALE DU PROJET.....	34
2.	CONTEXTE ET JUSTIFICATION DU PROJET	34
3.	CIBLE.....	35
4.	O B J E C T I F S	36
4.1.	Objectifs stratégiques.....	36
4.2.	Objectifs opérationnels de la formation	37
5.	PRESENTATION DE LA FORMATION.....	37
6.	PRESENTATION DU PRESTATAIRE DE FORMATION	38
7.	LE PROGRAMME DE FORMATION	39
7.1.	Les objectifs de formation.....	39
7.2.	Le contenu de la formation, supports et moyens pédagogiques utilisés.....	39
7.3.	Programme détaillé/Syllabus	39
8.	LES MODALITES DE SUIVI ET EVALUATION DE LA FORMATION	40
8.1.	Le suivi	40
8.2.	L'évaluation.....	40
9.	PLANNING OU CALENDRIER PREVISIONNEL DE REALISATION	41
	Annexe 4. Déclaration d'intégrité (format word disponible sur le site web ou par courriel au projetsdeformation@fmfp.mg).....	44
	Annexe 5 :	47
	Lieu	49
	Ville/Région	49
	Société	49
	Poste/attributions	49
	Annexe 6 :	50
	Annexe 6 : fiche d'évaluation technique et financière	53

CAHIER DES CHARGES DU PROJET DE FORMATION

1. PRESENTATION GLOBALE DU PROJET

INTITULE DU PROJET :		
RAISON SOCIALE DU PORTEUR		
REGION ET COMMUNE DE MISE EN OEUVRE		
INTITULE DES MODULES DE FORMATION	1- 2- 3- 4-	Nombre de participants dont H : F : dont H : F : dont H : F : dont H : F :
DUREE GLOBALE DU PROJET	 Mois/....jours/...heures	
PARTENAIRES DE MISE EN ŒUVRE	- Co financeurs le cas échéant: - Techniques : - Institutionnels : - Commercialisation : - Autres	
NOMBRE DE PERSONNES A FORMER	TOTAL : - HOMMES : - FEMMES Dont JEUNES MOINS DE 35 ANS :	
MONTANT GLOBAL DU PROJET		
MONTANT DEMANDE AU FMFP		

2. CONTEXTE ET JUSTIFICATION DU PROJET

Décrire brièvement le contexte et les enjeux du projet.

- Politique, National, régional, local, sectoriel.....

- Forces/faiblesses/Opportunités/Menaces

En quoi contribue-t-il :

- Au développement du secteur, de l'activité, de la situation des bénéficiaires ?
- Au renforcement des compétences (RC) des bénéficiaires ?
- Aux mutations auxquelles ces derniers doivent faire face ?

Description de la motivation du projet :

- Comment les bénéficiaires ont-ils été identifiés et sélectionnés ?
- Comment les besoins ont-ils été identifiés ?
- A l'issue de l'identification des besoins, quels sont les besoins identifiés ?
- S'agit-il de RC:
 - de micro-entrepreneurs ?
 - des maîtres d'apprentissage qui professionnalisent un très grand nombre de jeunes malgaches ;
 - et de la professionnalisation des jeunes apprentis en apprentissage traditionnel

(Merci de remplir ici)

3. CIBLE

Qui sont les bénéficiaires ciblés ? Sont-ils membres de l'entité ?

Sinon comment ont-ils été identifiés et sélectionnés ?

Préciser les caractéristiques de la population à former :

- Métiers exercés par les cibles à former ;
- Répartition des cibles : Hommes/Femmes/Jeunes,

- Niveau global de scolarisation des cibles : illettré/analphabète/ primaire / secondaire / supérieur

Pourcentage :

- Langue (s) parlée(s) par les participants :
- Prérequis nécessaires ;

(Merci de remplir ici)

4. OBJECTIFS

4.1. Objectifs stratégiques

Il s'agit de décrire brièvement :

- Les résultats attendus à court terme pour les bénéficiaires : Quelles compétences acquises (techniques et comportementales), accès à une nouvelle technique/technologie, amélioration de la qualité... ;
- Les effets attendus à moyen terme pour l'organisme : Changement de comportement, Amélioration de l'organisation du travail et la production de biens et de services pour les organismes, accès à un nouveau marché, nouveaux produits, structuration, formalisation, hausse du chiffre d'affaires , diminution des défauts de production ...
- Les impacts attendus à long terme pour le secteur en termes de part de marché, rentabilité, capacité de réinvestissement, de diffusion et de transfert de la formation

(Merci de remplir ici)

4.2. Objectifs opérationnels de la formation

Préciser en fonction des objectifs définis (par nombre et catégorie de cibles), par le projet ce que les apprenants à l'issue de la formation doivent être capables de faire tels que :

- Mieux maîtriser, leur métier, les techniques, leur poste de travail;
- Acquérir des techniques managériales ;
- Acquérir de nouvelles compétences ;
- ...

5. PRESENTATION DE LA FORMATION

Il s'agit de donner les détails relatifs à la formation :

- Décrire globalement la formation : durée, modalités de réalisation (formation en salle, à distance),

(Merci de remplir ici)

lieu de formation et toute autre information utile concernant la mise en œuvre de la formation ;

- Préciser les attentes et exigences particulières de l'organisme contractante ou des organismes ou cibles partenaires ;
- Préciser le nombre de jours pour une formation en présentiel et la durée globale pour les autres modes de formation ;
- Indiquer le profil exigé des prestataires (expertises et expériences) ;
- Indiquer les langues utilisées pour l'animation et les supports nécessaires (matériels, pédagogiques)

(Merci de remplir ici)

6. PRESENTATION DU PRESTATAIRE DE FORMATION

Il s'agit de préciser :

- Si le prestataire est un organisme, un centre de formation, un cabinet :
 - Statut : raison sociale, agrément, accréditation, habilitation, certification...
 - Les ressources humaines mises à disposition du projet : nom, qualification et expérience de(s) intervenants et production de leurs CV en indiquant leurs qualifications, compétences et expériences relatives au projet.
 - Ses références d'interventions similaires au projet présenté.
- Si le(s) prestataire(s) est (sont) un (des) intervenant(s) individuel(s) : fourniture d'un ou des CV détaillant les qualifications, compétences et expériences dans le domaine visé par le projet (canevas téléchargeable) ;
- Liste de moyens logistiques et matériels à annexer à ce cahier des charges.

(Merci de remplir ici)

7. LE PROGRAMME DE FORMATION

7.1. Les objectifs de formation

- Détailler les compétences requises suivant les descriptifs de poste ou référentiels de métier.

Intitulé du métier :	
Grandes fonctions	- Analyser ... ; - Concevoir des ... ; - Contribuer à ... ; - Etc.
Compétences requises	- Connaissances en ... ; - Capacités en ... ; - Sens des relations, ... ; - Maîtrise indispensable des outils : ...
Environnement de travail	Poste de travail, conditions de travail, exigences particulières

- Mettre en annexe les référentiels métiers/formation concernés ;
- Quels sont les prérequis nécessaires pour pouvoir suivre la formation (description des niveaux de compétences requise, etc.)

7.2. Le contenu de la formation, supports et moyens pédagogiques utilisés

Il s'agit de détailler le contenu, les supports et moyens comme suit :

- Les descriptifs du contenu de chaque module suivant chaque objectif d'apprentissage

Intitulé du module	Durée horaire	Objectifs d'apprentissage (de compétences à acquérir)	Critères de mesure des résultats atteints
Module 1 : Formation en	16h	Savoir	Maîtriser
Module 2 :	08 h	Connaitre et utiliser	Pouvoir
Module 3 :			
.....			

- Les descriptifs des ressources pédagogiques utilisées

Intitulés des modules	Durée jour/heure	Supports de formation utilisés	Matériels, outils, intrants utilisés pour la formation
Module 1			
Module 2			
Module 3			

7.3. Programme détaillé/Syllabus

Le programme détaillé de formation, est à annexer à ce cahier des charges

8. LES MODALITES DE SUIVI ET EVALUATION DE LA FORMATION

8.1. Le suivi

Le suivi démarre dès la préparation de la formation et continue durant sa mise en œuvre. Il s'agit d'évaluer la manière dont le projet est réalisé selon les critères d'analyse répertoriés dans le schéma ci-dessous.

Bénéfices attendus du projet	Résultats à atteindre	Indicateurs de mesure	Périodicité du suivi
Bénéfices attendus pour les formés			
Bénéfices attendus pour l'organisme			
Bénéfices attendus pour le secteur/territoire			

Le suivi de l'exécution de l'action et l'appréciation des résultats relèvent de la responsabilité de l'organisme.

Le suivi est à documenter globalement (voir tableau ci-dessous) et à l'aide des outils suivants : tableau de bord (chronogramme), rapports/compte-rendu de formation, feuilles d'émargement (fiches de présence) ...

8.2. L'évaluation

Il s'agit de décrire les modalités d'évaluation de la formation et de préciser les indicateurs servant à mesurer l'acquisition effective des compétences visées.

Il y a deux grands types d'évaluation à prendre en compte :

- L'évaluation à chaud à la fin des formations (menée par le formateur et le porteur) qui permet de mesurer l'atteinte des objectifs pédagogiques ;
- L'évaluation à froid (menée de manière conjointe le porteur) après une durée suffisante après la formation et permet d'apprécier les effets et les résultats de la formation dans le travail de l'individu.

Le formateur doit définir un process et moyens d'évaluation tels que :

- Tests de contrôle des connaissances ;
- Examens professionnels ;
- Fiches d'évaluation à remplir périodiquement par les formés ;
- Entretien avec un jury professionnel.

Si la formation est certifiante, il y a lieu de communiquer le référentiel de certification correspondant.

(Merci de remplir ici)

9. PLANNING OU CALENDRIER PREVISIONNEL DE REALISATION

ACTIVITES	J1/S1/M1	J2/S2/M2	J3/S3/M3	J4/S4/M2	J5/S5/M5	
Préparation						
Module 1						
Module 2						
Module 3						
Module 4						
Evaluation						

Date prévisionnelle de début :

Date prévisionnelle fin :

10. BUDGET DETAILLE

Le budget nécessaire pour la mise en œuvre du projet doit être détaillé autant que possible.

Un canevas de budget en Format Excel est disponible en annexe.

Déclaration d'intégrité, d'éligibilité et de responsabilité environnementale et sociale

Intitulé du projet : _____ (le "Projet")

A : Le FMFP

1. Nous reconnaissons et acceptons que l'Agence Française de Développement (l'"AFD") ne finance les projets du FMFP qu'à ses propres conditions qui sont déterminées par la Convention de Financement qui la lie directement ou indirectement au FMFP. En conséquence, il ne peut exister de lien de droit entre l'AFD et notre entreprise/association, notre groupement, et nos prestataires de formation. Le FMFP conserve la responsabilité exclusive du suivi et de l'évaluation de la mise en œuvre du Projet
2. Nous attestons que nous ne sommes pas, et qu'aucun des membres de notre groupement/association, ni de nos prestataires de formation, n'est dans l'un des cas suivants :
 - 2.1 Être en état ou avoir fait l'objet d'une procédure de faillite, de liquidation, de règlement judiciaire, de sauvegarde, de cessation d'activité, ou être dans toute situation analogue résultant d'une procédure de même nature ;
 - 2.2 Avoir fait l'objet :
 - a. D'une condamnation prononcée depuis moins de cinq ans par un jugement ayant force de chose jugée à Madagascar, pour fraude, corruption ou tout délit commis dans le cadre de la passation ou de l'exécution d'un Projet (dans l'hypothèse d'une telle condamnation, D'une sanction administrative prononcée depuis moins de cinq ans par l'Union Européenne ou par les autorités compétentes de Madagascar, pour fraude, corruption ou tout délit commis dans le cadre de la passation ou de l'exécution d'un marché (dans l'hypothèse d'une telle sanction, nous pouvons joindre à la présente Déclaration d'Intégrité les informations complémentaires qui permettraient de considérer que cette sanction n'est pas pertinente dans le cadre de ce Projet) ;
 - b. nous disposons de la possibilité de joindre à la présente Déclaration d'Intégrité les informations complémentaires qui permettraient de considérer que cette condamnation n'est pas pertinente dans le cadre du Projet) ;
 - c. D'une condamnation prononcée depuis moins de cinq ans par un jugement ayant force de chose jugée, pour fraude, corruption ou pour tout délit commis dans le cadre de la passation ou de l'exécution d'un marché financé par l'AFD ;
 - 2.3 Figurer sur les listes de sanctions financières adoptées par les Nations Unies, l'Union Européenne et/ou la France, notamment au titre de la lutte contre le financement du terrorisme et contre les atteintes à la paix et à la sécurité internationales ;
 - 2.4 Avoir fait l'objet d'une résiliation prononcée à nos torts exclusifs au cours des cinq dernières années du fait d'un manquement grave ou persistant à nos obligations contractuelles lors de l'exécution d'un marché antérieur, sous réserve que cette sanction n'ait pas fait l'objet d'une contestation de notre part en cours ou ayant donné lieu à une décision de justice infirmant la résiliation à nos torts exclusifs ;
 - 2.5 N'avoir pas rempli nos obligations relatives au paiement de nos impôts selon les dispositions légales à Madagascar Être sous le coup d'une décision d'exclusion prononcée par la Banque Mondiale et figurer à ce titre sur la liste publiée à l'adresse électronique <http://www.worldbank.org/debarr> (dans l'hypothèse d'une telle décision d'exclusion, nous pouvons joindre à la présente Déclaration d'Intégrité les informations complémentaires qui permettraient de considérer que cette décision d'exclusion n'est pas pertinente dans le cadre de cette convention de financement) ;
 - 2.6 Avoir produit de faux documents ou s'être rendu coupable de fausse(s) déclaration(s) en fournissant les renseignements exigés par le FMFP dans le cadre du présent Appel à projets.

3. Nous attestons que nous ne sommes pas, et qu'aucun des membres de notre groupement ni de nos prestataires de formation, n'est dans l'une des situations de conflit d'intérêt suivantes :
- 3.2) Avoir des relations d'affaires ou familiales avec un membre des services du FMFP impliqué dans le processus de sélection des projets ou du suivi et de l'évaluation des projets sélectionnés, à moins que le conflit en découlant ait été porté à la connaissance du FMFP et résolu à sa satisfaction ;
- 3.3) Contrôler ou être contrôlé par un autre soumissionnaire ou candidat, être placé sous le contrôle de la même entreprise qu'un autre soumissionnaire ou candidat, recevoir d'un autre soumissionnaire ou candidat ou attribuer à un autre soumissionnaire ou candidat directement ou indirectement des subventions, avoir le même représentant légal qu'un autre soumissionnaire ou candidat, entretenir directement ou indirectement des contacts avec un autre soumissionnaire ou candidat nous permettant d'avoir et de donner accès aux informations contenues dans nos offres ou propositions respectives, de les influencer, ou d'influencer les décisions du FMFP ;
4. Nous nous engageons à communiquer sans délai au FMFP, qui en informera l'AFD, tout changement de situation au regard des points 2 à 3 qui précèdent.
5. Dans le cadre de l'Appel à Projets et de l'exécution du Projet :
- 6.1) Nous n'avons pas commis et nous ne commettrons pas de manœuvre déloyale (action ou omission) destinée à tromper délibérément autrui, à lui dissimuler intentionnellement des éléments, à surprendre ou vicier son consentement ou à lui faire contourner des obligations légales ou réglementaires et/ou violer ses règles internes afin d'obtenir un bénéfice illégitime.
- 6.2) Nous n'avons pas commis et nous ne commettrons pas de manœuvre déloyale (action ou omission) contraire à nos obligations légales ou réglementaires et/ou nos règles internes afin d'obtenir un bénéfice illégitime.
- 6.3) Nous n'avons pas promis, offert ou accordé et nous ne promettrons, offrirons ou accorderons pas, directement ou indirectement, à (i) toute Personne détenant un mandat législatif, exécutif, administratif ou judiciaire au sein de l'Etat Malgache, qu'elle ait été nommée ou élue, à titre permanent ou non, qu'elle soit rémunérée ou non et quel que soit son niveau hiérarchique, (ii) toute autre Personne qui exerce une fonction publique, y compris pour un organisme public ou une entreprise publique, ou qui fournit un service public, ou (iii) toute autre Personne définie comme agent public à Madagascar, un avantage indu de toute nature, pour lui-même ou pour une autre personne ou entité, afin qu'il accomplisse ou s'abstienne d'accomplir un acte dans l'exercice de ses fonctions officielles.
- 6.4) Nous n'avons pas promis, offert ou accordé et nous ne promettrons, offrirons ou accorderons pas, directement ou indirectement, à toute Personne qui dirige une entité du secteur privé ou travaille pour une telle entité, en quelque qualité que se soit, un avantage indu de toute nature, pour elle-même ou pour une autre Personne ou entité, afin qu'elle accomplisse ou s'abstienne d'accomplir un acte en violation de ses obligations légales, contractuelles ou professionnelles.
- 6.6) Nous-mêmes, ou l'un des membres de notre groupement, ou l'un de nos prestataires de formation n'allons pas acquérir ou fournir de matériel et n'allons pas intervenir dans des secteurs sous embargo des Nations Unies, de l'Union Européenne ou de la France.
- 6.7) Nous nous engageons à respecter et à faire respecter par l'ensemble de, prestataires de formation, les normes environnementales et sociales reconnues par la communauté internationale parmi lesquelles figurent les conventions fondamentales de l'Organisation Internationale du travail (OIT) et les conventions internationales pour la protection de l'environnement, en cohérence avec les lois et règlements applicables à Madagascar. Nous-mêmes, les membres de notre groupement, autorisons le FMFP à examiner les documents et pièces comptables relatifs à la soumission et à l'exécution du Projet et à les soumettre pour vérification à des auditeurs désignés par le FMFP.

Nom : _____ En tant que : _____

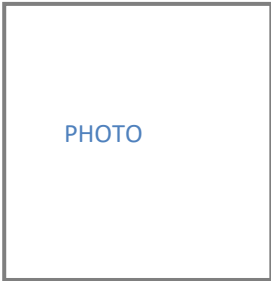
Dûment habilité à signer pour et au nom de¹⁰ _____

Signature : _____

¹⁰ En cas de groupement, inscrire le nom du groupement. La personne signant l'offre, la proposition ou la candidature au nom du soumissionnaire joindra à celle-ci le pouvoir confié par le soumissionnaire

En date du : _____

CURRICULUM VITAE


 PHOTO

FORMATEUR EN (MODULE)

1. Nom de famille :
2. Prénom :
3. Date de naissance :
4. Nationalité :
5. Etat civil :
6. Formations académiques :

De - à -	Institution Dénomination, type, adresse	Diplôme(s) obtenu(s) :

Formations complémentaires

De - à -	Institution Dénomination, type, adresse	Attestation(s), certificat(s) ...

7. Connaissances linguistiques : A1 – Base; B1 /B2 – Moyen ; C1/C2 - Expérimenté

Langues	Lu	Parlé	Ecrit
1-			
2-			
3-			
.....			
.....			

8. Autres connaissances particulières :

9. Affiliation à des associations professionnelles :

10. Qualifications principales :

11. Nombres d'années d'expériences :

a- Professionnelles /techniques :

b- En tant que formateur :

12. Expériences Professionnelles et références :

De – à	Lieu Ville/Région Pays	Société Clients Contacts	Poste/attributions	Descriptions des missions effectuées Intitulé de la formation/prestation, nombre de bénéficiaires	Financements FMFP ou autres à préciser

13. Autres informations complémentaires utiles :

Date :

Signature :

Annexe 6 :

LISTE DES BENEFICIAIRES

DENOMINATION DU PORTEUR

Numéro	NOM et Prénoms	Age	H/F	Adresse	Statut / Rôles dans l'organisme
01					
02					

Annexe 8: CHECK LISTE DE VERIFICATION DES DOSSIERS FOURNIS Les dossiers incomplets ne seront pas traités. Avant la soumission, veuillez vérifier les documents fournis à partir de la liste de vérification ci-après				
		Statut	OUI	NON
1	Lettre de demande officielle de financement datée et signée (canevas disponible sur fichier Word) - Obligatoire	Obligatoire		
2	Formulaire de demande de financement (canevas disponible sur fichier Excel) -	Obligatoire		
3	Budget prévisionnel du projet (canevas disponible sur fichier Excel) – feuille 2 du formulaire de demande	Obligatoire		
4	Cahier des charges du programme de formation (canevas disponible sur fichier Word)-	Obligatoire		
5	Déclaration d'intégrité signée par le promoteur (canevas disponible sur fichier Word)-	Obligatoire		
6	Plaquette de présentation du promoteur avec une description des interventions similaires et expériences probantes dans le domaine et la zone d'intervention proposée	Obligatoire		
7	Liste nominative des bénéficiaires ciblés comportant le sexe, l'âge et l'adresse ou les coordonnées	Obligatoire		
8	Présentation du prestataire avec les CV des formateurs	Obligatoire		
9	Attestations de partenariat et/ou lettres d'intention des cofinancements du projet (si existant)	Facultatif		
10	Copie des documents officiels d'existence (Récépissé, Agrément et/ou NIF&STAT) originaux du porteur	Obligatoire		
11	Copie du Statut avec les adresses et coordonnées	Obligatoire		
12	Relevé d'identité bancaire (RIB) du porteur	Facultatif		
13	Autres documents de développement du territoire en lien avec la formation ciblée (Stratégie/politique sectorielle, PRD, PCD...)	Facultatif		
14	Copie CIN du représentant du porteur de projet	Obligatoire		
15	Lettre ou convention de partenariat ou bons de commandes garantissant les débouchés commerciaux des activités des bénéficiaires	Facultatif		
16	Lettre ou convention de partenariat entre la structure informelle et une entreprise formelle	Facultatif		
17	Projet de contrat entre le prestataire de formation et le porteur	Facultatif		
18	Lettre (de recommandation) ou convention de partenariat émanant d'une ou des institutions/autorités locales ou nationale (commune, région, ministère sectoriel)	Facultatif		
19	Document prouvant l'appartenance de la structure à une plateforme ou structure professionnelle (cluster, chambre des métiers, fédération, etc.) de dimension sectorielle, nationale ou locale	Facultatif		
20	Présentation d'un CV d'un comptable pour le projet (Cat 1 et 2)	Obligatoire		
21	Document justifiant des flux financiers annuels d'au moins 20 000 000 MGA (Cat 1)	Obligatoire		

Annexe 8: fiche d'analyse de l'éligibilité

Critères d'éligibilité (si un des critères n'est pas respecté, le projet sera inéligible)									
Le projet est conforme aux orientations sectorielles (secteurs, filières et métiers prioritaires)	Les formulaires de demande sont correctement renseignés et les dossiers d'évaluation complets	Le porteur est une Organisation, groupement, plateforme professionnelle légalement constituée et conforme aux structures éligibles dans la catégorie proposée (1, 2 ou 3)	Le porteur n'est pas sous contrat avec FMFP	Le porteur n'a pas bénéficié de financement de l'équité du FMFP durant les 12 derniers mois	Le projet devra cibler les catégories de métier, de population spécifiées dans l'AP & les bénéficiaires clairement identifiés et leur liste disponible	Le porteur est représentatif des cibles proposées en prouvant sa capacité à les fédérer	Le porteur est ancré dans le territoire d'intervention du projet (enregistré et œuvrant dans la localité) ou justifiant des interventions probantes dans les zones ciblées	Le porteur ne figure pas dans la liste des entreprises sanctionnées par les Nations Unies, UE ou France	Dans le cas où le prestataire est un établissement public de formation, il devra s'associer avec une structure privée pour former un consortium
oui : éligible non : inéligible	oui : éligible non : inéligible	oui : éligible non : inéligible	oui : éligible non : inéligible	oui : éligible non : inéligible	oui : éligible non : inéligible	oui : éligible non : inéligible	oui : éligible non : inéligible	oui : éligible non : inéligible	oui : éligible non : inéligible NA

Critères d'éligibilité aux financements de la catégorie (i), (ii) et (iii)							
Projet avec cofinancement (i) d'au moins 15% du montant du projet, (ii) d'au moins 10% du montant du projet, (iii) NA (en dehors de celui demandé au FMFP)	Projet justifiant d'un impact (i) au niveau régional ou interrégional, (ii) régional ou intercommunal ou communal, (iii) local	Projet touchant directement (i) au moins 150 bénéficiaires et indirectement 300 personnes (ménages) (ii) au moins 100 bénéficiaires et indirectement 200 personnes (iii) non applicable	Porteur justifiant des flux financiers annuels (i) d'au moins 20 000 000 MGA, (ii) et (iii) non applicable	Projet justifiant la tenue d'une comptabilité régulière (existence d'un comptable avec CV à intégrer dans le dossier de soumission)	Projet justifiant de mesures d'accompagnement réel post formation avec un cofinancement du partenaire ou du porteur à spécifier dans la demande pour les catégories (i) et (ii)	Projet justifiant d'un marché ou d'une finalité emploi ou Projet justifiant d'une finalité emploi ou d'une qualification à un emploi pour les programmes d'apprentissage	Projet dont la mise en œuvre excède (i) les 6 mois, (ii) les 3 mois, (iii) NA (si nécessaire il peut s'étendre sur au plus 12 mois)
oui : éligible non : inéligible	oui : éligible non : inéligible	oui : éligible non : inéligible	oui : éligible non : inéligible	oui : éligible non : inéligible	oui : éligible non : inéligible	oui : éligible non : inéligible	oui : éligible non : inéligible

Annexe 6 : fiche d'évaluation technique et financière

Critères liés à l'objectif stratégique du projet, la dimension stratégique et territoriale du projet et l'intégration du porteur (35 points)							
Le projet répond aux axes stratégiques de l'équité spécifiés dans la trame	Le projet répond à des priorités de dimension (i) interrégionales ou régionale, (ii) intercommunales ou communale, (iii) ou locale	Le projet répond aux objectifs définis par l'appel à projets (objectifs spécifiques, résultats attendus)	La méthodologie d'identification des besoins est pertinente	Le projet est conforme à la mission du porteur et/ou ce dernier dispose d'une expérience professionnelle dans le domaine de formation du projet et/ou a comme mission la professionnalisation des bénéficiaires en situation d'apprentissage, le renforcement des capacités des micros & TPE	Les formations portent sur des métiers mobilisant les intrants locaux	Le projet concerne le Renforcement et/ou le prolongement d'une chaîne de valeur dans une des filières touchées, ou la professionnalisation des acteurs sur un des maillons de production de la filière	Le porteur du projet a identifié des indicateurs de résultats pertinents au niveau des bénéficiaires
Faible : 1 Bien : 5	Faible : 1 Moyen : 3 Bien : 5	Faible : 1 Moyen : 3 Bien : 5	Faible : 2 Moyen : 3 Bien : 5	Oui : 3 Non : 0	Faible : 1 Moyen : 2 Bien : 4	Faible : 1 Moyen : 3 Bien : 5	Faible : 1 Moyen : 2 Bien : 3

Critères liés à la dimension partenariale (10 points)			Critères liés à la dimension sociale & environnementale (15 points)				
Collaboration avec des partenaires institutionnels publics et privés dans les dispositifs de pérennisation ou des actions intégrées	Partenariat avec un établissement/prestataire de formation de proximité (situé dans la zone d'intervention du projet de formation)	Le projet est appuyé par d'autres partenaires dans sa mise en œuvre (co-financement ou contribution en nature/services)	Le projet forme un pourcentage de femmes au moins égal sinon supérieur à la valeur de référence du secteur (50%)	Le projet forme un pourcentage de jeunes (15/35 ans) au moins égal sinon supérieur à la valeur de référence du secteur (50%)	Le projet forme des Personnes en situation d'Handicap ou Personne (adulte) analphabète	Le projet a un impact direct sur la communauté (intégration locale)	Le projet est soucieux de la préservation de l'environnement
Faible : 1 Moyen : 3 Bien : 4	Oui : 2 Non : 1	Faible : 1 Moyen : 3 Bien : 4	>=50 : 3 31% à 50% : 2 21 à 30% : 1 <20% : 0	>=50 : 3 31% à 50% : 2 21 à 30% : 1 <20% : 0	Oui : 2 Non : 0	Oui : 5 Non : 1	Oui : 2 Non : 0

ANALYSE DE LA PRESTATION DE FORMATION INTERNE ou EXTERNE - analyse de l'offre (20 points)									
INTERNE					EXTERNE				
La structure dispose de formateurs et tuteurs ayant une expérience avérée de la formation de type apprentissage, ou continue au plan pédagogique et technique	Le cahier des charges, rédigé de façon complète et explicite, est validé par l'ensemble du ou des partenaire(s)	Les modalités de suivi, de mise en œuvre et d'évaluation des résultats de la formation sont clairement définies e	Le dispositif de formation mis en œuvre est structuré de manière à être mis en œuvre et diffusé au niveau de l'ensemble du secteur concerné	Les locaux, équipements utilisés sont appropriés au dispositif de formation décrit	Les formateurs ont le niveau de qualification, l'expérience et l'expertise requis pour réaliser la prestation de formation	Le cahier des charges, rédigé de façon complète et explicite, est validé par l'ensemble du ou des partenaire(s)	Les modalités de suivi, de mise en œuvre et d'évaluation des résultats de la formation sont clairement définies	Les locaux, équipements utilisés sont appropriés au dispositif de formation décrit	Le dispositif de formation mis en œuvre est structuré de manière à être mis en œuvre et diffusé au niveau de l'ensemble du secteur concerné
Faible : 1 Moyen : 3 Bien : 6	Faible : 2 Moyen : 3 Bien : 5	Faible : 1 Moyen : 2 Bien : 3	Faible : 1 Moyen : 2 Bien : 3	Faible : 1 Moyen : 2 Bien : 3	Faible : 2 Moyen : 4 Bien : 6	Faible : 2 Moyen : 3 Bien : 5	Faible : 1 Moyen : 2 Bien : 3	Faible : 1 Moyen : 2 Bien : 3	Faible : 1 Moyen : 2 Bien : 3

Les sensibilités liées à l'équité (bonus de 05 à 10 points)	Critères liés à la faisabilité budgétaire (20 points)				
Le projet : - Utilise une technologie accessible et/ou novatrice, adaptée; - S'inscrit dans un projet de recherche - formation - Le projet propose un prolongement clair de la chaîne des valeurs - promeut l'intensification de la production - vise des métiers qui promeuvent l'écoresponsabilité (Biologique) - Contribue à l'amélioration des conditions de travail dans les MPE ainsi que des conditions de vie des actifs en secteur informel - Met en évidence le partenariat formel et informel - promeut l'accès à des marchés de dimension nationale, régionale ou locale - Propose clairement un schéma intégré par	Les rubriques proposées sont éligibles suivant Annexe3.c	Les coûts sont détaillés par rubrique et activité (justification des lignes budgétaires)	coûts conformes aux références indiquées dans la trame sur le coût par bénéficiaire & par rapport au type de formation, public visé, coût horaire/formé, etc.	Pertinence du Coût % aux points suivants : niveau des formateurs, objectifs de formation, technologie mobilisée, intrants et équipement	Les coûts de logistique des participants (accommodations et transport) ne dépassent pas un tiers du budget proposé
1 à 2 sensibilité : 5 Plus de 2 : 10	non : 0 oui : 2	non : 0 oui : 3	<=valeur : 7 x<=+20% Valeur : 5 21%<=x<=+40% : 3 >40% valeur : 1	Faible : 1 Moyen : 3 Bien : 6	non : 0 oui : 2